

Projet de service du Centre Parental Clairmatin 2025-2029



Table des matières

Partie 1 : Le projet de service.....	3
1. Histoire de l'unité.....	3
2. La place de l'unité dans le cadre de la protection de l'enfance et du FDEF	3
3. Les missions de l'unité.....	5
4. Le public accueilli, spécificités et enjeux.....	6
5. L'organisation des espaces de vie et des lieux d'hébergements	8
6. L'accompagnement proposé aux personnes accueillies	9
6.1. Les valeurs de l'accompagnement et le respect des droits de la personne	9
6.1.1. Une approche globale et individualisée	9
6.1.2. Le respect des droits et des capacités parentales	9
6.1.3. La protection de l'enfant comme priorité.....	9
6.1.4. Une démarche participative et responsabilisante	10
6.1.5. Une relation basée sur la confiance et le non-jugement.....	10
6.1.6. Une approche pluridisciplinaire et collaborative	10
6.1.7. L'amélioration continue et l'éthique professionnelle	10
6.1.8. Favoriser un cadre de vie sécurisant et stimulant.....	10
6.2. Le processus d'admission et d'accueil	11
6.3. La personnalisation de l'accompagnement.....	13
6.4. Le quotidien au Centre Parental	14
6.5. Observation et évaluation de la situation.....	25
6.6. La santé	26
6.7. La scolarité, la formation et l'insertion professionnelle	32
6.8. L'expression de la personne accueillie	33
6.9. L'orientation et la préparation au départ.....	34
7. L'accompagnement proposé aux familles non accueillies.....	40
Partie 2 : Les actions sur 5 ans et la méthode d'évaluation des actions	43
FICHE ACTION : Diversifier les Modalités d'Accompagnement des Familles	43
FICHE ACTION : Modalités de Prise en Charge des Enfants par l'Espace Enfant	45
FICHE ACTION : Accompagnement des Équipes dans les Visites à Domicile (VAD)	48
ANNEXE : L'IMPORTANT DE LA PONCTUALITE DANS L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS.....	61
FICHE ACTION : Projet d'accompagnement.....	65
FICHE ACTION : Impliquer les parents dans l'accueil à l'EE et ainsi favoriser le lien de confiance.....	67

Partie 1 : Le projet de service

1. Histoire de l'unité

C'est en 1913, que le Conseil Général de la Loire décide la création de la Maison Maternelle, la première du genre en France. Sa vocation est d'apporter une aide aux mères célibataires et aux femmes enceintes privées de ressources.

En 1996, le Foyer Départemental de l'Enfance intègre dans ses services la Maison Maternelle du Centre Antoine Pinay, dépendant jusque-là du Centre Hospitalier qui a souhaité se défaire de cette structure sociale.

La Maison Maternelle intéressant le Conseil Général, il est demandé au FDEF de reprendre cette structure, pour un effectif de 20 mères avec enfants.

En 2002, on assiste à la fusion de la Maison Maternelle Antoine Pinay et de l'Hôtel Maternel « Clairmatin » (établissement dépendant de la Caisse d'Allocation Familiale), prenant alors pour dénomination le Centre Maternel « Clairmatin ».

Les évolutions nationales avec la création des Centres Parentaux depuis 2010, reprises par le législateur en 2016, ont rendu la prise en compte de la place du père comme indispensable. Le Centre Maternel « Clairmatin », suite à son précédent projet de service, est devenu officiellement un Centre Parental.

2. La place de l'unité dans le cadre de la protection de l'enfance et du FDEF

Le FDEF dispose d'une offre d'accueil implantée sur l'ensemble du territoire de la Loire et décompte 8 unités éducatives.



L'unité Clairmatin se situe sur Saint-Etienne a un fonctionnement qui s'inscrit pleinement dans le respect du cadre de la protection de l'enfance ainsi que dans les orientations du FDEF en tant qu'unité soumis au statut de la fonction publique. A ce titre, en tant qu'unité du FDEF, le Centre Parental répond aux principes suivants :

- Le principe d'égalité justifiant l'accueil inconditionnel et non discriminant des mineurs et de leurs parents sur l'unité ;
- Le principe de mutabilité du service public confortant la place de l'unité sur sa capacité à s'adapter rapidement à l'intérêt général ;
- Le principe de continuité de service public motivant le fonctionnement 24H/24H de l'unité pour répondre sans interruption aux besoins des enfants et familles accueillis ;
- Le principe d'accessibilité comportant notamment l'égal accès financier à l'unité.

De plus, l'ensemble des professionnel·le·s de l'unité, agents du FDEF, sont soumis aux droits et obligations du fonctionnaire découlant du statut de la fonction publique hospitalière.

Ainsi, les professionnel·le·s ont l'obligation de faire acte de neutralité, d'impartialité, de dignité auprès des familles accueillies et dans toutes les tâches qui leurs sont confiées.

Soumis à l'obligation de neutralité et au secret professionnel, les professionnel·le·s du FDEF ne peuvent pas diffuser d'informations sur les situations accueillies mais peuvent les partager dans un cadre confidentiel strict visant à étayer l'accompagnement.

Enfin, elles·ils doivent respecter les principes de laïcité tout en permettant à chaque personne accueillie d'exercer ses croyances.

Dès lors, et bien avant que le législateur légifère sur la protection de l'enfance, les ESSMS tels que le FDEF entendaient inscrire leur intervention dans une démarche déontologique, dans le respect des droits et obligations des fonctionnaires.

Cependant, la nécessité d'une professionnalisation des pratiques et d'une harmonisation des pratiques plus respectueuses des droits des usager·e·s a amené le législateur à légiférer sur le cadre d'intervention des structures accueillant les publics vulnérables.

De ces cadres juridiques ont découlé des obligations à respecter pour garantir les droits des usager·e·s tels que le droit à l'information, le droit à la protection ou encore le droit à entretenir des liens familiaux, le droit à bénéficier d'un contrat de séjour et d'un projet personnalisé.

Dans cette perspective, le FDEF a mis en place l'ensemble des outils de la loi du 2 janvier 2022 : règlement intérieur, les règles de fonctionnement, les livrets d'accueil des unités ou encore la charte des droits de la personne accueillie, le contrat de séjour et DIPC, les questionnaires qualité...

Dès lors, en tant qu'unité du FDEF, l'équipe de Clairmatin met en œuvre les outils qualité.

3. Les missions de l'unité

Le Centre Parental Clairmatin est l'une des huit structures composant le Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille de la Loire, établissement public autonome.

Comme tout établissement de ce type, cette structure est notamment régie par :

- La loi du 2 janvier 2002 (Rénovation de l'Action Sociale et Médico-sociale – Droits des Usagers),
- La loi du 7 mars 2007 portant réforme de la Protection de l'Enfance,
- La circulaire du 23 janvier 1981 (Missions des Centres Maternels),
- La loi du 14 mars 2016 portant réforme de la Protection Sociale,
- L'article L.222-5.3 du Code de l'Action Sociale et des Famille de la loi relative à la Protection de l'Enfance votée le 1^{er} mars 2016 ouvre de nouvelles perspectives en autorisant la prise en charge, dans les centres parentaux, d'enfants « *accompagnés de leurs deux parents quand ceux-ci ont besoin de soutien dans l'exercice de leurs fonctions parentales* » voire des « *deux parents pour préparer la naissance de l'enfant* ».
- Loi Taquet du 7 février 2022.

Les missions des Centres Parentaux sont en particulier de :

- Rompre l'isolement des femmes enceintes et des parents en difficulté,
- Permettre aux jeunes femmes d'exprimer le plus librement possible un choix quant à leur souhait de conduire ou non leur grossesse à son terme,
- Apporter aux parents l'aide matérielle dont ils ont besoin,
- Leur apporter une aide éducative ou psychologique et encourager leur insertion sociale.

Les parents du Centre Parental sont accueillis dans un souci de protection, soutien, accompagnement, éducation et réinsertion.

Les accueils des futurs parents se font dans un **cadre administratif**, validés par l'Inspecteur Enfance, après la signature d'un contrat parental ou bien dans un **cadre judiciaire** (avec une mesure de placement pour l'enfant), demandé par le Juge des Enfants et validé par l'Aide Sociale à l'Enfance.

La structure est ouverte 24h/24, 365 jours par an.

Aujourd'hui, le Centre Parental Clairmatin a une capacité d'accueil de 17 appartements dans le service interne située au 19 Rue de la Convention à Saint-Etienne et de 8 appartements relais, dans le service externe, à proximité immédiate de la structure, soit une capacité d'accueil pour 25 familles.

4. Le public accueilli, spécificités et enjeux

Le Centre Parental accueille aujourd'hui :

- Des femmes enceintes à compter de leur 7^{ème} mois de grossesse avec ou sans enfant,
- Des mères, pères, ou couples parentaux, accompagnés d'un ou plusieurs enfants.
Un des enfants de la fratrie doit avoir moins de trois ans,
- Des jeunes femmes désirant accoucher sous identité secrète,
- Des mères mineures (sous l'autorité de leurs parents ou d'un représentant légal).
Dans le cadre de ces accueils, l'enfant est sous la responsabilité de sa mère.

Les familles prises en charge dans notre établissement le sont donc au titre de la **prévention** ou de la **protection**.

Les raisons de l'orientation peuvent être multiples mais les tendances 2024 montrent une augmentation des signalements pour violences conjugales et maltraitances.

Un Public Confronté à des Difficultés Multiples

Le Centre Parental accueille des parents rencontrant des situations complexes nécessitant un accompagnement spécifique pour assurer le bien-être et la sécurité de leur enfant.

Ces familles peuvent être orientées vers la structure pour diverses raisons :

- Carences éducatives et négligences, où les enfants ne reçoivent pas les soins de base nécessaires à leur développement.
- Difficultés relationnelles affectant la prise en charge des enfants.
- Précarité et isolement social marqué.
- Troubles psychologiques et sociaux altérant les capacités parentales et augmentant les risques pour les enfants.

La majorité des familles accueillies ont déjà été suivies par les services sociaux avant leur admission, souvent en raison de parcours marqués par des placements d'enfants ou des difficultés sociales persistantes. Ces antécédents soulignent la nécessité d'un suivi approfondi et d'un accompagnement sur le long terme pour répondre aux besoins variés et complexes des familles.

Une Grande Diversité de Profils

Le public accueilli est hétérogène, tant par l'âge des parents que par leurs expériences. Certains parents sont très jeunes et manquent d'expérience, tandis que d'autres ont plusieurs enfants mais éprouvent des difficultés à exercer leur rôle parental de manière autonome. Cette diversité impose une approche différenciée et adaptable pour proposer un accompagnement sur mesure.

Les configurations familiales sont également variées :

- Parents isolés,
- Couples en difficulté,
- Familles en situation de rupture ou recomposées,
- Parents présentant des déficiences intellectuelles ou des troubles psychiques,
- Parents ayant des antécédents de placement d'enfants ou victimes de violences intrafamiliales,
- Familles ayant des parcours de migration compliqués.

Les Enjeux de l'Accompagnement

Face à cette diversité et aux vulnérabilités rencontrées, l'équipe pluridisciplinaire du centre parental doit mettre en place des interventions ciblées, combinant :

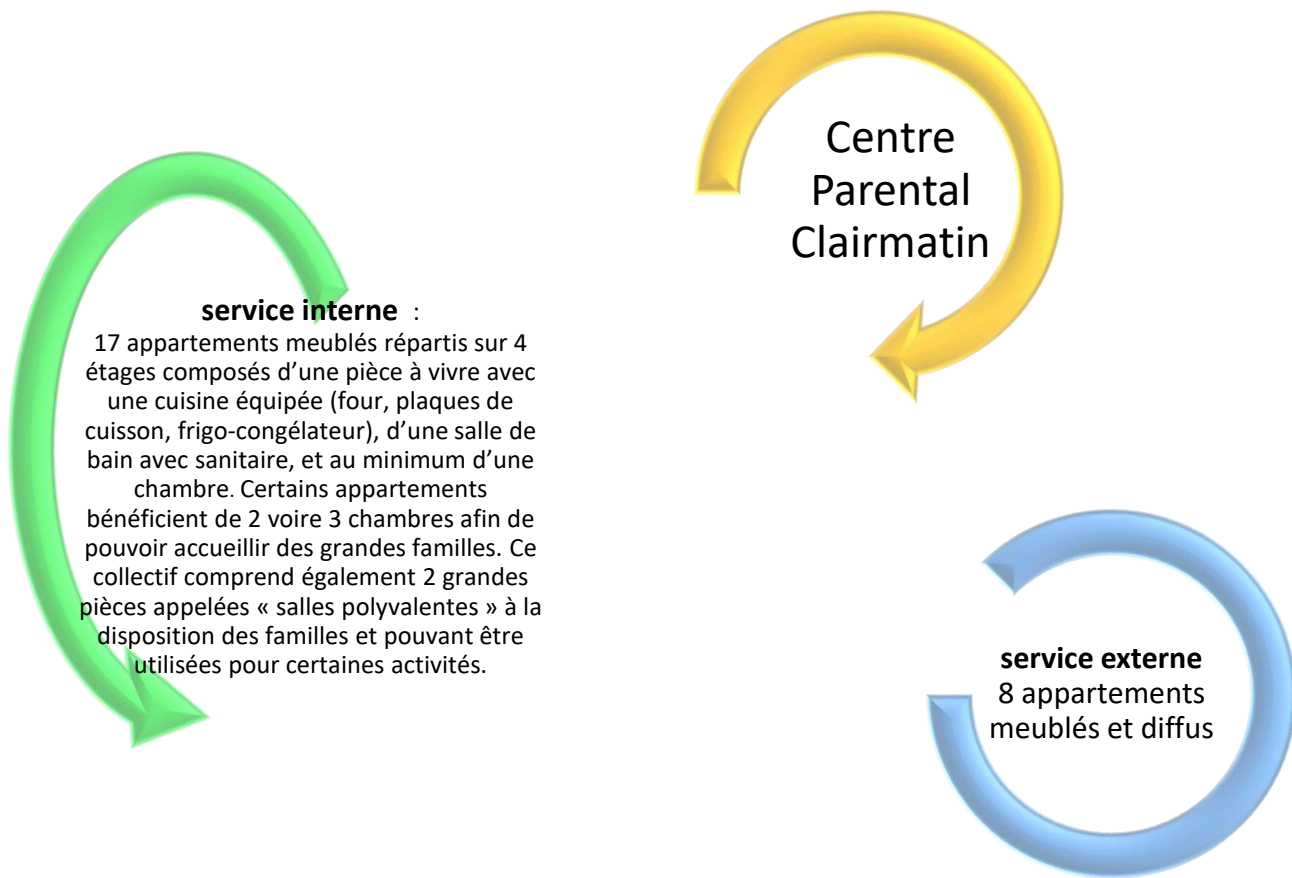
- Un soutien éducatif et parental adapté,
- Un accompagnement psychologique pour aider les parents à stabiliser leur situation personnelle et émotionnelle,
- Un apprentissage des gestes du quotidien pour renforcer leur autonomie.

En réponse à l'évolution des besoins, les pratiques professionnelles sont continuellement ajustées afin de garantir un accompagnement pertinent et efficace. La flexibilité et la capacité d'adaptation des travailleurs sociaux sont essentielles pour aider chaque famille à progresser vers plus d'autonomie et de stabilité, tout en garantissant un environnement sécurisant pour l'enfant.

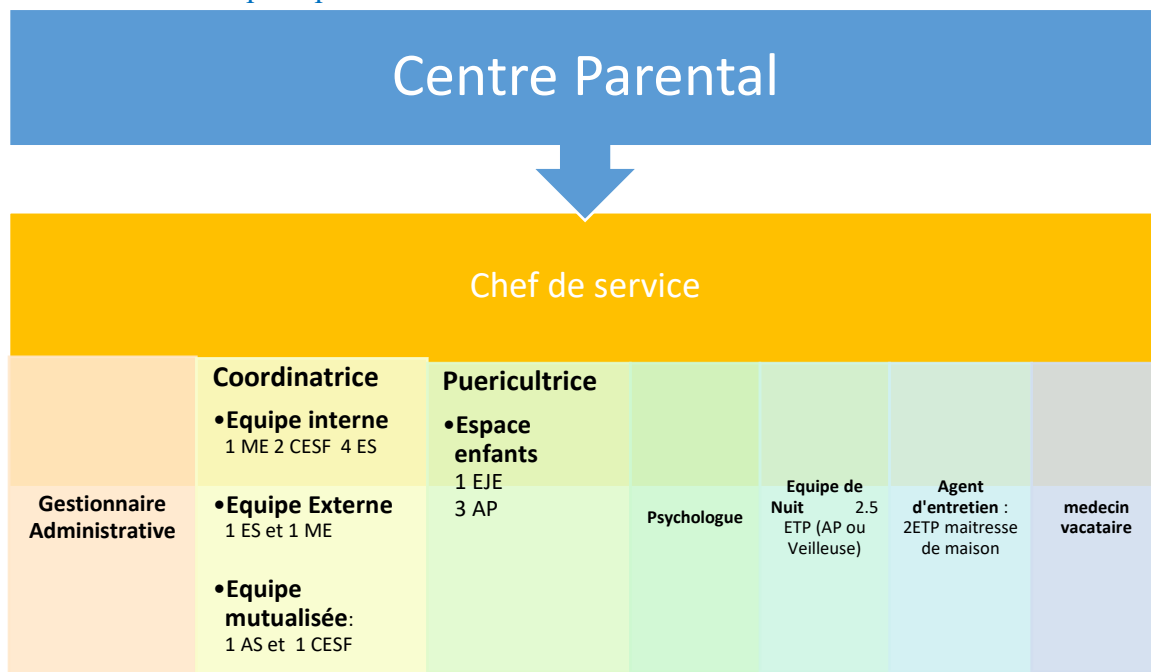
L'objectif principal reste de renforcer les compétences parentales et de favoriser un équilibre familial propice au bon développement de l'enfant.

5. L'organisation des espaces de vie et des lieux d'hébergements

Les lieux d'hébergement :



5.1.L'intervention pluri professionnelle



6. L'accompagnement proposé aux personnes accueillies

6.1. Les valeurs de l'accompagnement et le respect des droits de la personne

L'accompagnement en Centre Parental repose sur une philosophie humaniste et bienveillante, centrée sur l'intérêt supérieur de l'enfant et le respect de la dignité des familles. Cette approche s'appuie sur des principes fondamentaux visant à créer un cadre sécurisant et stimulant où les parents et les enfants peuvent évoluer ensemble.

6.1.1. Une approche globale et individualisée

Chaque famille accueillie en Centre Parental est unique, avec son histoire, ses forces et ses vulnérabilités. L'accompagnement s'efforce de répondre de manière personnalisée à leurs besoins spécifiques, en prenant en compte l'environnement familial, les ressources personnelles et les défis rencontrés. Cette approche holistique permet de soutenir les parents dans leur rôle éducatif tout en garantissant le bien-être et la sécurité des enfants.

6.1.2. Le respect des droits et des capacités parentales

Le Centre Parental reconnaît les parents comme les premiers éducateurs de leurs enfants. L'accompagnement vise à valoriser leurs compétences et à renforcer leur confiance en leurs capacités, tout en les aidant à surmonter les difficultés rencontrées. Cette démarche repose sur les droits fondamentaux de la personne, notamment ceux inscrits dans la *Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie* et la *Convention Internationale des Droits de l'Enfant*.

6.1.3. La protection de l'enfant comme priorité

La mission première du Centre Parental est la protection de l'enfant. Cela implique de veiller à son développement physique, affectif, émotionnel et social, tout en offrant aux parents les outils nécessaires pour garantir un environnement familial stable et sécurisant. Cette priorité s'accompagne d'un travail pluridisciplinaire d'évaluation et d'observation mené dans le respect de la vie privée et des principes éthiques.

Cette démarche s'appuie également sur l'Article L223-1 du CASF qui définit l'obligation de signaler tout enfant en danger ou en risque de l'être aux autorités compétentes. Lorsque la situation familiale ne permet pas d'assurer le bon développement de l'enfant, malgré le soutien apporté par le Centre Parental, il est nécessaire de proposer une orientation visant à garantir la sécurité de l'enfant. Les difficultés rencontrées dans l'accompagnement ainsi que les carences parentales doivent être exprimées de manière transparente tout au long du séjour. Ce n'est que si les efforts d'accompagnement ne permettent pas d'amener une évolution que l'orientation vers un placement en dehors du milieu familial est envisagée. L'accompagnement vise toujours à assurer la transparence autour du projet de la famille. Il s'agit également de rechercher une compréhension maximale des difficultés identifiées, afin de favoriser l'adhésion à l'orientation de l'enfant vers un placement en famille d'accueil, si nécessaire.

6.1.4. Une démarche participative et responsabilisante

L'accompagnement en Centre Parental encourage une collaboration active entre les familles et les professionnels. Les parents sont associés à chaque étape de leur projet, de l'évaluation initiale à la mise en œuvre des actions éducatives. Cette démarche participative favorise l'autonomie et la responsabilisation des parents dans leur rôle auprès de leurs enfants.

Cette démarche repose également sur l'Article 371-1 du code civil qui définit l'autorité parentale comme un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant.

6.1.5. Une relation basée sur la confiance et le non-jugement

L'établissement d'une relation de confiance est au cœur de l'accompagnement en Centre Parental. Les professionnels adoptent une posture empathique et respectueuse, sans jugement, afin de créer un climat propice au dialogue et au changement. Cette relation de confiance permet aux familles de s'ouvrir, de réfléchir à leurs pratiques parentales et d'explorer des solutions adaptées à leur situation.

6.1.6. Une approche pluridisciplinaire et collaborative

La philosophie de l'accompagnement repose également sur la complémentarité des compétences. Les équipes pluridisciplinaires, composées d'éducateurs spécialisés, de psychologues, d'assistants sociaux, conseillère en économie sociale et familiale, moniteur éducateur et d'autres professionnels, travaillent ensemble pour offrir un soutien global et coordonné. Ce travail collaboratif favorise une meilleure compréhension des dynamiques familiales et une réponse adaptée aux besoins des enfants et des parents.

6.1.7. L'amélioration continue et l'éthique professionnelle

L'accompagnement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, en se référant aux recommandations des bonnes pratiques professionnelles définies par la *Haute Autorité de Santé (HAS)* et aux cadres réglementaires comme le *Code de l'Action Sociale et des Familles*. L'éthique professionnelle, le respect de la confidentialité (notamment en lien avec le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données), et l'adaptation aux évolutions des familles sont des piliers fondamentaux de cette démarche.

6.1.8. Favoriser un cadre de vie sécurisant et stimulant

Le Centre Parental s'engage à offrir un environnement physique et humain dans lequel les familles se sentent en sécurité. Les activités proposées, les temps de vie partagés et les observations sont conçus pour favoriser le développement des enfants et renforcer les liens entre parents et enfants. Ce cadre permet également aux familles de mieux appréhender leur rôle parental dans un environnement apaisé, structurant et contenant.

Conclusion

La philosophie de l'accompagnement reflète un équilibre entre protection, soutien, et responsabilisation. Elle s'appuie sur des valeurs fondamentales d'humanité, de respect et de solidarité, dans une démarche visant à permettre aux familles de retrouver une stabilité et une autonomie durables, tout en garantissant à l'enfant un développement harmonieux et sécurisé.



FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE DE LA LOIRE

2 rue du Pialon
42530 Saint-Genest-Lerpt
04 77 80 50 50
www.fdef42.fr

ÉLABORÉ PAR (M1)

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

	1 - Tu as le droit d'être comme tu es.		2 - Tu as le droit que les adultes t'accompagnent selon tes besoins.
	3 - Tu as le droit de savoir et connaître ce qui se passe pour toi.		4 - Tu as le droit de dire ce que tu veux et ne veux pas.
	5 - Tu as le droit de dire ce qui ne te plaît pas.		6 - Tu as le droit d'avoir et de demander de l'affection et de voir ceux que tu aimes.
	7. Toi seul connais ce qui te concerne.		8. Tu as le droit de sortir et de rentrer dans le cadre du foyer et de tes parents.
	9. Tu as le droit d'être protégé.		10. Tu as le droit d'être défendu par un avocat.
	12. Tu as le droit de croire en ce que tu veux. Tu as le droit de ne pas croire en ce que tu veux.		13. Tu as le droit d'être respecté pour toi, ton corps.

SAINTE-ETIENNE: Foyer Grand Clos
SAINTE-GENEST-LERPT: Administration
ROCHE-LAMURIE: Foyer de la Mairie
BOANNE: Foyer de la Mairie
BORGES: AMCS Le Prieuré

Loire
 LE DEPARTEMENT

6.2. Le processus d'admission et d'accueil

Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) soulignent l'importance de préparer l'arrivée d'une personne au sein d'un établissement. Elles préconisent de :

- Présenter le lieu à la personne à travers différents supports avant son arrivée.
- Remettre le livret d'accueil à l'avance et accompagner sa lecture.
- Organiser des visites de l'établissement pour préparer l'accueil
- Annoncer l'arrivée de la personne et impliquer les autres résidents dans cet accueil.
- Associer tous les personnels concernés à cette préparation.

Le Chef de Service est garant que l'admission puisse se faire dans de bonnes conditions et organise l'accueil de la famille avec les professionnels du service, suivant ces recommandations.

6.2.1. L'admission

Avec l'accord préalable de l'ASE ou de l'Inspecteur Enfance, une procédure de préadmission est mise en place afin de préparer en amont l'entrée de l'utilisateur avec les services de l'Aide Sociale à L'Enfance et les services sociaux, en réalisant un entretien avec le Chef de Service et l'assistante sociale, après envoi d'écrits concernant la situation.

Cette procédure de préadmission comporte plusieurs objectifs :

- Permettre à la famille d'exprimer sa demande d'accueil et son histoire.
- Écouter l'attente des travailleurs sociaux qui proposent l'orientation en Centre Parental.
- Percevoir la compréhension et le niveau d'adhésion de l'utilisateur à un accueil au Centre Parental.
- Présenter les conditions d'accueil et le rôle du service afin de permettre à la personne de se projeter.
- Réaliser une première évaluation des capacités du Centre Parental à répondre aux attentes et besoins de la famille.
- Visiter les locaux.

Lors de cet entretien de préadmission réalisé par le chef de service et l'assistante sociale, il sera évalué si la personne intègre le service interne ou externe.

Un délai de réflexion adapté à chaque situation est donné à la famille avant de prendre sa décision d'entrée (délai moyen 48h). Nous nous laissons également ce même délai pour valider ou non cet accueil (état psychologique inquiétant du parent, niveau d'autonomie de la personne, non adhésion de la personne...).

L'ANESM (Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux) a identifié le temps de réflexion et de préparation avant une admission comme un facteur clé de la qualité de vie de la personne accueillie. Au Centre Parental nous tentons au mieux de répondre à ces recommandations.

6.2.2. L'accueil bienveillant

Comme nous l'avons indiqué plus haut lors de l'entretien d'admission le dispositif d'accompagnement du Centre Parental est présenté et un temps de visite de la structure est organisé.

Le jour de l'accueil, les parents sont accueillis par l'assistante sociale qui aura déjà rencontré la famille et si possible accompagnée d'un des deux référents pour les présenter.

Nous aidons toujours à l'emménagement des familles : déchargement de la voiture qui accompagne, transport des bagages dans le logement et parfois aide à l'installation pour les personnes qui ont besoin.

L'équipe éducative s'assure également que la famille ait de quoi se nourrir pour le repas de midi ou du soir. Si ce n'est pas le cas, un petit colis alimentaire lui est donné. Au préalable, lors de l'entretien de pré admission, nous fournissons aux familles et travailleurs sociaux qui les accompagnent, une liste de matériel nécessaire pour s'installer dans le logement. Nous tentons ainsi de préparer au mieux cette installation.

A l'arrivée, le livret d'accueil, le règlement intérieur, la charte des droits et des libertés, et les consignes de sécurité en cas d'incendie sont remis aux familles.

Un questionnaire de satisfaction est également donné aux familles à ce moment-là. Il devra être mentionné au cours du séjour afin de mobiliser les familles sur cet outil d'expression.

La famille est accompagnée dans son installation. Un temps est consacré pour expliquer le fonctionnement plus précis du Centre Parental : les règles de vie, les droits et devoirs des parents, ainsi que le cadre éducatif.

La famille rencontre les professionnels présents (équipe éducative, veilleurs de nuits...).

Le lendemain de leur arrivée l'infirmière puéricultrice se présente à la famille et fait un premier état des lieux de la santé du parent et de l'enfant.

Les référents prennent un temps avec la famille pour expliquer le contrat de séjour et le font signer. Lorsque les parents sont mineurs ils prennent rapidement contact avec les représentants de l'autorité parentale pour se présenter, expliquer le cadre de l'accueil et le fonctionnement de la structure et enfin procéder à la signature du contrat de séjour.

6.3. La personnalisation de l'accompagnement

L'équipe du Centre Parental prend une place de tiers dans l'espace des familles que nous accueillons. Deux travailleurs sociaux référents sont nommés et seront les interlocuteurs privilégiés de chaque famille pendant toute la durée de leur accueil. Ils peuvent être sollicités dans l'organisation du quotidien et des différentes démarches sociales et d'accompagnement. Ils ont un rôle d'évaluation de la relation parent-enfant. Ils apportent un soutien dans la construction de la parentalité et de l'être mère et père. Le Centre Parental est un lieu sécurisant et solide, destiné à protéger les personnes accueillies et leur permettre de se poser et ou de se reconstruire.

Les différents professionnels de l'équipe s'inscrivent dans une pluridisciplinarité où chacun apporte un regard sur la situation ce qui permet un réajustement de notre accompagnement.

Ainsi, après 8 semaines d'accueil, un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) adapté à chaque membre de la famille est programmé avec les référents, les parents et le coordinateur.

L'équipe éducative et sociale a pu pendant cette temporalité, identifier les besoins en termes de logement, alimentation, hygiène, sommeil, emploi ou formation, santé, parentalité, et d'accompagnement social. Ce temps de formalisation est aussi l'occasion pour le parent de s'exprimer sur son accueil, sur ses souhaits et ses attentes.

Des objectifs concrets sont définis, tant pour le parent que pour l'enfant, en fonction des évaluations initiales. Le projet tient compte des besoins et des capacités spécifiques du parent.

La création d'un poste de coordinateur a permis une meilleure structuration de l'accompagnement des familles, avec des Projets d'Accompagnement Personnalisés (PAP) plus réguliers et ciblés. La fréquence des suivis a contribué à maintenir une dynamique positive et proactive dans l'accompagnement des résidents. Cela a permis aux familles d'être davantage impliquées dans leur propre parcours, ce qui a renforcé la coopération entre les parents et les professionnels. Les objectifs définis pour chaque famille sont plus précis, avec des moyens concrets pour les atteindre, ce qui optimise l'accompagnement.

Pour l'enfant, le projet s'appuie sur les observations faites dans le cadre de son accueil à l'espace enfants mais aussi dans son quotidien avec son parent. Il permet de faire une évaluation globale et précise de son développement. Le projet de l'enfant doit faire apparaître les différents objectifs des interventions dans son quotidien avec son parent, mais aussi dans le cadre de son accueil à l'espace enfants. Le parent doit pouvoir s'appuyer sur ce que les professionnels de l'équipe éducative et de l'espace enfants mettent en place. Des bilans réguliers sont effectués pour apprécier l'évolution de la situation. En fonction des résultats, le projet peut être modifié ou prolongé sous forme d'avenant et les objectifs de travail ajustés.

6.4. Le quotidien au Centre Parental

6.4.2. L'alimentation



L'accompagnement autour de l'alimentation est un vecteur pour les familles. Il contribue à répondre aux besoins primaires, à créer des moments d'échange, de plaisir et de partage.

Dans le quotidien, il tente, dans le cadre d'une éducation sur les habitudes alimentaires et la relation à la nourriture, de proposer des idées pour instaurer des repas conviviaux, aider à réduire les conflits autour de la nourriture et encourager les enfants à découvrir de nouveaux aliments. Les professionnels sont amenés à sensibiliser les familles aux normes alimentaire et l'hygiène. L'infirmière questionne les habitudes alimentaires des familles : conception des repas, rythme alimentaire, connaissances des catégories d'aliments. Cet échange est important car il permet de comprendre le fonctionnement familial.

Plusieurs supports sont utilisés pour que les parents puissent apprendre à reconnaître le rythme des biberons, pour expliquer l'alimentation en fonction de l'âge, la diversification.

Un projet tutoré est actuellement en cours avec l'école de Diététique de St Michel.

L'infirmière puéricultrice propose un soutien pour les mamans qui allaitent ou qui souhaite le faire. Elle les oriente vers des consultantes en lactation, vers la PMI et ajuste ses accompagnements en fonctions.

Elle propose un suivi des prises de biberons et de poids du bébé et apporte aussi des conseils pratiques sur la diversification alimentaire des bébés.



Une Conseillère ESF et l'infirmière animent mensuellement un atelier de cuisine. L'objectif étant de montrer comment préparer des purées et des repas adaptés aux nourrissons, introduire les solides et créer des repas variés.

Ces ateliers pourraient aussi être l'occasion pour les parents d'apprendre à cuisiner des repas simples économiques et équilibrés pour la famille.



En lien avec des écoles d'infirmières ou de diététiciennes, la puéricultrice peut également impulser la mise en place d'action de sensibilisation à la nutrition : l'objectif étant d'expliquer l'importance d'une alimentation équilibrée, notamment pour les jeunes enfants. Cela peut inclure des informations sur les groupes d'aliments, les portions adaptées, et les besoins spécifiques des bébés et enfants en bas âges.

Ce type d'accompagnement vise à offrir aux parents les outils pour avoir une alimentation saine et équilibrée dans leur foyer, tout en répondant aux besoins spécifiques de chaque membre de la famille.

6.4.3. L'hygiène

L'hygiène corporelle et l'hygiène dentaire



La question de l'hygiène peut être traitée sous deux approches : l'hygiène corporelle et de l'entretien de leur logement suivant plusieurs approches pédagogiques et pratiques.

Certains parents peuvent avoir besoin d'un suivi plus individualisé, en raison de difficultés spécifiques (économiques, sociales, ou cognitive).

Il s'agira de leur faire comprendre l'importance d'entretenir leur

logement pour garantir un environnement sain pour l'enfant et pour eux et de travailler l'image de soi et les interactions sociales au travers de l'hygiène personnelle.



L'équipe intervient auprès du parent en valorisant les efforts faits, mêmes minimes, dans l'amélioration de leur hygiène et de l'entretien de leur logement. Les travailleurs sociaux et l'infirmière puéricultrice encouragent cette dynamique en rappelant que cela contribue au bien être de toute la famille en particulier de leur bébé.

Parfois le travail des professionnels sera de mettre en contact le parent avec des professionnels qui pourront offrir d'autre soutien notamment en cas de problème liés à des difficultés de santé mentale. L'hygiène corporelle est un point abordé lors de consultation avec l'infirmière puéricultrice. L'équipe éducative est également vigilante à une bonne hygiène en surveillant le rythme des bains et des changes notamment. Lors de l'accueil à l'Espace Enfants l'hygiène est un point de vigilance de la part de l'équipe.

A d'autres moments, le travail s'orientera vers une cogestion où le personnel parfois avec le soutien de la maîtresse de maison, montrera l'exemple et aidera le parent à structurer son

quotidien tout en lui laissant une marge d'autonomie. Pour les très jeunes parents il peut arriver que ce soutien se décale vers une suppléance pendant un temps, afin de le soulager s'il poursuit par exemple une scolarité.

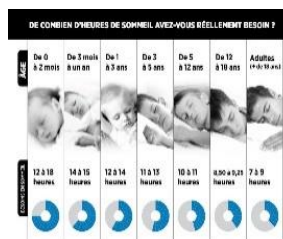


Une maîtresse de maison accompagnée d'une CESF a pu mettre en place un atelier pratique autour de l'entretien de la maison. L'objectif est d'aider le parent à acquérir des compétences pratiques. Cela peut inclure des conseils sur le choix des produits d'entretien ou des techniques de nettoyage adaptées.

6.4.4. Le sommeil

Il est important de réaliser une évaluation initiale des rituels de sommeil des familles dès leur arrivée au Centre Parental. Cette évaluation permet de :

- Identifier les difficultés liées au sommeil (insomnie, réveils nocturnes fréquents, troubles du sommeil chez l'enfant ou chez le parent, etc.)
- Comprendre les habitudes et les routines de chaque famille (heure de coucher, rituels avant le sommeil, etc.)



La puéricultrice et les référents apportent des explications autour de l'importance d'un bon sommeil, tant pour les parents que pour les enfants.

Ils apportent des conseils pour favoriser un rythme de sommeil régulier : routine de coucher, environnement propice au sommeil (lumière, bruit), gestion des écrans, alimentation, etc. et peuvent mettre en avant

le lien entre bien-être émotionnel et sommeil, notamment comment le stress parental peut influencer le sommeil de l'enfant.

Les référents accompagneront le parent à mettre en place des routines de coucher structurées, avec des rituels adaptés, pouvant aider à stabiliser le sommeil des enfants et des parents. Cela peut inclure :

- Des moments calmes avant le coucher (lecture, berceuse, bain)
- La régularité dans les heures de coucher et de réveil



Ils veilleront à aménager un espace de sommeil adapté à chaque membre de la famille.

Un soutien psychologique peut être proposé pour :

- Aider les parents à gérer le stress, l'anxiété ou la dépression/les fragilités en santé qui peuvent nuire à leur sommeil.
- Travailler sur les relations parent-enfant et les dynamiques familiales, qui peuvent affecter le bien-être global.

Il est aussi important d'encourager les moments de repos pendant la journée, par exemple en facilitant la garde d'enfant temporaire, afin que les parents puissent se reposer, surtout en cas de nuits difficiles. Une bonne coordination entre les travailleurs sociaux, psychologues, puéricultrices et autres professionnels du Centre Parental est essentielle pour ajuster les interventions autour du sommeil. Des réunions régulières peuvent permettre de partager des observations et d'adapter les accompagnements en fonction des besoins de chaque famille.

Il est essentiel d'accompagner le parent à apporter un rythme adapté à son enfant. Ce travail doit pouvoir se faire en collaboration étroite avec l'Espace Enfants où est accueilli l'enfant. Le sommeil reste un point crucial à travailler. A leur arrivée au Centre Parental très peu de notions sont connues des familles. Les habitudes du rythme de sommeil qui existent ne permettent pas un moment réparateur pour les parents et/ou l'enfant.

Il serait intéressant de faire intervenir des spécialistes du sommeil pour guider les familles.

6.4.5. Le rythme de l'enfant

Travailler autour du rythme de l'enfant nécessite une approche centrée sur les besoins primaires. L'équipe commence par observer l'enfant dans son quotidien, en présence du parent, pour identifier ses besoins spécifiques (sommeil, d'alimentation et d'éveil). Ces observations sont ensuite partagées avec le parent lors de temps d'échanges, afin de l'aider à reconnaître les manifestations. Des outils pratiques peuvent être proposés pour organiser les journées de manière adaptée. L'équipe accompagne également le parent dans la mise en place de routines au sein du centre afin de favoriser le bien-être de l'enfant. Tout au long de l'accompagnement, les professionnels valorisent les efforts et ajustent leurs recommandations en fonction des retours du parent, pour qu'il se sente acteur et confiant dans la mise en place d'un environnement respectueux du rythme de son enfant.

L'équipe vise à renforcer chez le parent sa capacité d'observation et de réponses aux besoins de son enfant. Dans un premier temps, elle invite le parent à observer son enfant dans diverses situations du quotidien, comme les moments de repas, de jeu ou de sommeil. Les professionnels guident le parent et expliquent les signaux typiques liés aux besoins de l'enfant, par exemple : les bâillements et le frottement des yeux pour la fatigue, les pleurs rythmés ou la succion des doigts pour la faim, ou encore les mouvements agités et les regards insistants pour un besoin d'attention ou de stimulation.

Ensuite, l'équipe propose des temps d'échange avec le parent pour interpréter ensemble ces signaux et partager des exemples concrets. Lors de ces discussions, le parent est encouragé à exprimer ses propres ressentis et hypothèses, permettant de valoriser ses compétences et d'approfondir sa compréhension.

L'accompagnement inclut également des démonstrations pratiques : le professionnel montre comment répondre de manière adaptée aux signaux de l'enfant en temps réel, comme préparer une sieste lorsque des signes de fatigue apparaissent ou proposer un jeu calme en cas d'agitation.

L'objectif final est aussi de renforcer la confiance et l'autonomie du parent dans son rôle éducatif.

6.4.6. Les temps d'éveil



L'accompagnement des parents sur l'éveil de l'enfant vise à renforcer leur compréhension de l'importance des stimulations adaptées et leur capacité à créer un environnement favorable. L'équipe éducative commence par expliquer au parent les différentes facettes de l'éveil, comme le développement sensoriel, moteur, affectif, **cognitif** et social. Ces explications sont adaptées à l'âge de l'enfant et peuvent être illustrées par des exemples concrets, comme la manipulation d'objets,

les interactions verbales ou les jeux moteurs. Les professionnels expliquent aux parents l'importance des moments d'interactions, comme parler à l'enfant pendant les soins, l'inviter à observer son environnement ou l'impliquer dans de petites tâches. Ils leur montrent comment transformer les gestes du quotidien en opportunités d'éveil et de lien. L'accompagnement vise à aider les parents à comprendre et à répondre de manière adaptée aux besoins fondamentaux de leur enfant. Ces besoins, qui incluent la sécurité, l'alimentation, le sommeil, l'éveil, et les interactions affectives, sont essentiels pour le développement harmonieux de l'enfant. L'accompagnement ne se limite pas à transmettre des compétences pratiques. Il vise également à valoriser les efforts des parents, à renforcer leur confiance en eux et à les guider dans l'établissement d'une relation sécurisante avec leur enfant. L'objectif est de leur permettre de devenir autonomes dans leur rôle éducatif, tout en respectant leur rythme et leurs capacités.

En aidant les parents à répondre aux besoins fondamentaux de leur enfant, le Centre Parental contribue non seulement à favoriser le bien-être et le développement de l'enfant, mais également à consolider la relation parent-enfant,

6.4.7. Soutenir le portage d'un enfant, psychiquement et physiquement

Le portage d'un enfant, qu'il soit physique ou psychique, est une composante essentielle de son développement et de la relation parent-enfant. Au Centre Parental, l'accompagnement vise également à aider les parents à porter leur enfant de manière bienveillante, en leur fournissant des outils pratiques et des ressources émotionnelles.

a. Le portage physique



Soutenir le portage physique implique de sensibiliser les parents à l'importance du contact et de la proximité pour répondre aux besoins fondamentaux de sécurité et d'attachement de l'enfant. Les professionnels sont amenés à montrer aux parents les différentes techniques de portage adaptées à l'âge et au développement de l'enfant, comme le portage en écharpe ou dans les bras. En expliquant comment porter l'enfant sans se fatiguer ou se blesser, tout en respectant le confort et le bien-être de l'enfant. Ils peuvent encourager le contact peau à peau notamment pour les nourrissons, afin de favoriser le lien d'attachement, la régulation de la température et l'apaisement. Les professionnels peuvent également soutenir la dyade parent-enfant en proposant des temps de portage à l'enfant quand les parents ne peuvent le faire.



b. Le portage psychique



Le portage psychique consiste à aider le parent à reconnaître, comprendre et contenir les émotions et besoins de son enfant, tout en y répondant de manière adaptée. Les professionnels expliquent au parent l'importance de répondre avec empathie aux pleurs, frustrations ou angoisses de l'enfant pour développer son sentiment de sécurité. Il s'agit également d'aider le parent à verbaliser ses propres ressentis face aux besoins de l'enfant et à comprendre que répondre à ces besoins ne signifie pas céder, mais accompagner son enfant dans ses premières expériences émotionnelles. Les professionnels montrent comment observer les signaux émotionnels de l'enfant (gestes, expressions faciales, pleurs) et y répondre de manière apaisante. Ils guident et orientent le parent dans ses réponses.



6.4.8. Le budget



Cet accompagnement nécessite une approche à la fois pédagogique, empathique et pratique. Il est réalisé par la Conseillère ESF de l'équipe mutualisée.

En premier lieu la CESF commence par aider le parent à dresser un état des lieux de ses ressources (revenus, aides sociales, etc.) et de ses charges (loyer, nourriture, frais médicaux, etc.) et identifie les dettes et les priorités. Elle propose ensuite d'établir un budget mensuel : son objectif et d'enseigner au parent comment organiser son budget en tenant compte des dépenses fixes (loyer, factures) et variables (alimentation, loisirs). Elle propose des outils pratiques comme des tableaux de suivi des dépenses, des applications mobiles ou un carnet de comptes manuel selon les préférences du parent.

L'objectif est de permettre au parent de gérer seul son budget dans le futur. Cela passe par l'apprentissage de la priorisation des dépenses, la planification à long terme et la gestion des

imprévus. Un suivi de proximité permet de s'assurer que les bonnes pratiques se mettent en place. La CESF planifie des rendez-vous réguliers pour revoir le budget, ajuster les priorités et répondre aux questions du parent.

La CESF travaille en réseau et collabore avec d'autres acteurs (travailleurs sociaux, associations d'aide) pour compléter l'accompagnement du parent. Parfois elle interviendra en soutien à une mesure d'AGBF ou curatelle. Dans le cadre de ses missions elle peut être amenée à demander en fonction de son diagnostic une mesure de protection budgétaire. Les difficultés budgétaires sont sources de stress. La CESF aborde la question avec empathie afin de rassurer le parent sur ses capacités à s'améliorer. Elle met tout en œuvre pour que le parent se sente soutenu, et non jugé, pour être en confiance et s'engager dans le processus. Cet accompagnement doit rester flexible, car chaque parent a une situation particulière.

L'idée est de lui donner les outils nécessaires pour mieux gérer son budget, tout en favorisant l'autonomie sur le long terme ou d'apporter une protection dont il aura besoin.

6.4.9. Les temps informels : un accompagnement au fil du quotidien

En parallèle, les moments informels jouent un rôle essentiel dans le soutien à la parentalité. Ils se déroulent lors des interactions spontanées entre les professionnels et les familles dans les espaces de vie communs du centre, tels que la salle de jeux, les salles de visites, la salle polyvalente, les couloirs, le hall d'entrée... Ses moments permettent d'aborder des thématiques liées au quotidien de manière plus naturelle et de favoriser des échanges authentiques.

Les professionnels, en Centre Parental, ont accès au quotidien des familles, à leur intimité et leur spontanéité, leurs joies et leurs coup durs. Ces éléments partagés favorisent la construction de la relation d'aide et d'accompagnement.

Un accompagnement basé sur l'observation et le soutien personnalisé

Les professionnels sont attentifs aux besoins exprimés par les familles, mais aussi à ceux qui émergent au fil des situations de vie. Cela leur permet d'adapter leurs interventions en fonction du contexte et des spécificités de chaque famille. En s'appuyant sur ces moments informels, l'équipe éducative peut ajuster ses conseils et ses propositions en fonction des situations observées, et ainsi offrir un accompagnement plus personnalisé. Cette approche permet aux parents de s'approprier de nouvelles pratiques éducatives de manière progressive, sans se sentir jugés, tout en étant soutenus dans leur quotidien.

Vers une montée en compétences parentales

L'objectif du soutien à la parentalité en Centre Parental est de permettre aux parents d'acquérir une meilleure confiance en eux dans leur rôle éducatif, de renforcer leurs compétences et de développer des interactions positives avec leur enfant. En valorisant les moments informels, les

professionnels instaurent une relation de confiance avec les familles, essentielle pour favoriser un accompagnement de qualité. Ainsi, l'accompagnement se construit à travers une multitude d'échanges au quotidien, permettant aux parents de s'exercer dans un cadre sécurisé et bienveillant, tout en ayant un soutien éducatif constant. Les temps informels constituent ainsi des occasions privilégiées d'apprentissage et de renforcement des compétences parentales, complémentaires aux interventions plus structurées.

6.4.10. L'ouverture vers l'extérieur et les temps proposés pour soutenir la famille Pour l'enfant,

L'accueil à l'Espace Enfants :



L'Espace Enfants est le premier lieu proposé aux familles pour favoriser la socialisation de l'enfant.

L'Espace Enfants, lieu d'accueil et d'épanouissement pour les enfants des familles de l'ensemble du Centre Parental est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 19h en fonction des besoins.

Les enfants peuvent y être accueillis dès leur plus jeune âge jusqu'à l'entrée à l'école maternelle. L'équipe est constituée de 3 Auxiliaires Puéricultrices et d'une Educatrice de Jeunes Enfants, encadrée par une infirmière puéricultrice.

Ce lieu se veut chaleureux et convivial afin de pouvoir offrir aux enfants un cadre contenant et sécurisant. L'accueil de chaque enfant est individualisé, dans le respect de son rythme et de ses habitudes de vie. Même si l'ensemble de l'équipe est impliqué, une référente Auxiliaire Puéricultrice est nommée à chaque nouvel accueil, constituant un repère tant pour l'enfant que pour ses parents dès la période d'adaptation et durant les premières semaines d'accueil ; ainsi peut se créer progressivement un lien de confiance, indispensable pour proposer un véritable accompagnement. Ce climat de confiance nous apparaît particulièrement important dans la mesure où l'Espace Enfants constitue, pour la grande majorité, le lieu où mère, père et enfant se séparent pour la première fois dans un contexte d'isolement familial et social, avec un vécu aux difficultés multiples.

Les problématiques familiales impliquent donc une certaine souplesse dans l'organisation et le fonctionnement de l'Espace Enfants, nécessitant des réajustements quasi quotidiens. De façon générale, l'équipe doit s'adapter afin de répondre aux besoins parentaux en les soulageant dans la prise en charge de leurs enfants, en leur permettant d'effectuer leurs différentes démarches, s'engager dans une formation, vivre leur vie d'homme ou de femme tout en préservant leur enfant... Dans la mesure du possible, nous proposons des accueils en petits groupes afin que chaque enfant puisse bénéficier d'un temps privilégié et individualisé au quotidien, en fonction de ses besoins spécifiques avec un adulte disponible.

L'équipe est également amenée à accueillir des nouveau-nés quand certains impératifs se présentent ou que les parents doivent être soulagés. Une réflexion est alors menée entre référent familial, puéricultrice, psychologue et éducatrice de jeunes enfants pour organiser un accueil

adapté aux fragilités d'un nouveau-né avant ses premières vaccinations dans ces circonstances particulières.

Tout comme les auxiliaires de puériculture sont référentes individuellement de chacun des enfants, l'éducatrice de jeunes enfants porte une référence plus globale du groupe d'enfants et c'est donc elle qui a le rôle d'organisation afin de concilier qualité de l'accueil des enfants et nécessité de soulager leurs parents.

Le travail d'accompagnement s'organise aux vues des observations faites par l'équipe et des temps d'échange et de réflexion lors des réunions. La puéricultrice coordonne l'équipe de l'Espace Enfants et veille à ce que les référents s'engagent pleinement dans le projet de l'enfant. A ce propos, une réunion spécifique a lieu de façon hebdomadaire. Y sont réunis l'ensemble de l'équipe de l'Espace Enfants, la psychologue, la puéricultrice, et le référent familial selon les situations. Il s'agit de partager les observations faites au quotidien à propos des enfants et de la relation parent-enfant, échanger avec celles de la puéricultrice qui partage des moments où enfant et parent sont ensemble. Une réflexion commune est menée et des orientations dans la prise en charge quotidienne peuvent être proposées. L'enfant se trouve au cœur du questionnement. À côté de cette priorité, organisation, fonctionnement et réflexion autour de thèmes divers sont également abordés. Les réunions sont essentielles pour proposer une prise en charge la plus proche des besoins des enfants et sont également précieuses pour la construction des notes jointes aux rapports. Les professionnels de l'Espace Enfants participent également à la réunion hebdomadaire avec l'ensemble de l'équipe du Centre Parental.

En plus de ces temps de réunions, lors des temps de PAP, parents-professionnels échangent autour du quotidien de l'enfant, de ses progrès et difficultés. Cela permet de partager nos réflexions, questionnements avec les parents, les référents éducatifs et éventuellement de réajuster si besoin les temps d'accueil en fonction de l'évolution des besoins de l'enfant, des désirs de ses parents, d'envisager une orientation vers une structure extérieure ou encore évoquer une nécessaire prise en charge spécifique...

Nous essayons ainsi de proposer des conditions favorables d'éveil, de socialisation pour chaque enfant dans un lieu sécurisant où il pourra progressivement créer des liens avec ses pairs et les adultes. Il s'agit aussi de petit à petit s'ouvrir aux autres et à l'extérieur.

Nous constatons régulièrement des besoins de garde plus important que ce soit les soirs, nuits et week-end. L'organisation actuelle en termes de personnel encadrant ne permet pas de pouvoir envisager d'augmenter l'amplitude de temps de garde des enfants même si le constat nous démontre la nécessité.

Toutefois nous souhaitons apporter une souplesse dans les interventions en proposant une amplitude horaire entre 7h et 19h pouvant s'ajuster aux besoins repérés des familles. Il est proposé également une fois par mois une nuitée pour permettre aux parents qui vont à l'école, formation, travail, d'avoir un temps pour eux. Une ouverture sur le samedi, est en questionnement mais les moyens humains actuels ne nous permettent pas de répondre à ces besoins repérés.

Pour le parent et l'enfant

L'intervention d'auxiliaire de puériculture au domicile du parent

L'équipe de l'Espace Enfants est impliquée dans d'autres interventions auprès des familles. Ainsi, les auxiliaires de puériculture peuvent proposer d'intervenir dans les appartements des familles accueillies. Elles viennent les soutenir dans la prise en charge de leurs enfants au quotidien et faciliter ainsi le lien parent-enfant. Cela présente également l'avantage de créer un premier lien de confiance avec une famille quand la séparation est appréhendée en intervenant individuellement à domicile et ainsi être « repérée » en tant que professionnelle. Il sera ensuite plus facile pour les parents de confier leur enfant à l'Espace Enfants, ayant déjà créé un lien avec une personne en particulier. L'enfant aura également pu partager un temps avec son parent et la professionnelle dans un lieu familial. Pour les professionnels cela facilite aussi les liens entre équipe éducative et équipe de l'Espace Enfants.

L'accueil la nuit

Une auxiliaire puéricultrice accueille également les enfants une nuit complète le vendredi (de 20h à 8h) une fois toutes les trois semaines. Là encore, il s'agit de soulager d'une autre façon les familles dans leur rôle parental. Nous pouvons également envisager de changer le jour de garde de nuit pour permettre à ses familles de confier également le matin leur enfant lorsqu'elles sont en sortie la veille. Nous avons fait malheureusement le constat que ces temps de garde méritaient d'être poursuivis les matins, les parents ayant souvent passés des nuits très courtes, agitées, avec des consommations diverses ne permettant pas le matin d'être disponibles pour s'occuper convenablement d'un enfant.

Les Temps collectifs

- L'éducatrice de jeunes enfants avec une éducatrice spécialisée proposent quant à elles des temps de jeu et de détente, aux parents accompagnés de leurs enfants. Cela peut se dérouler à l'intérieur de la structure par l'organisation d'activités précises ou la mise à disposition de jeux divers en fonction de l'âge des enfants et des envies de leurs parents. Cela peut également consister en un goûter partagé ou une sortie à la ludothèque, au parc... Les familles viennent passer un moment agréable où elles découvrent parfois les compétences de leur enfant, partagent leurs difficultés, échangent entre elles, avec les enfants. C'est également l'occasion de discuter un peu plus de l'enfant entre parents et professionnelles, dans un contexte ludique plus favorable. Cela permet d'aborder certains sujets différemment que lors des arrivées et départs à l'Espace Enfants. Temps parents/enfants pour favoriser le développement des enfants langage, moteur, sensoriel, affectif, relationnel, avec différents supports : jeux, livres, sorties sur l'extérieur, musique.

- Groupe développement de l'enfant :

Le psychologue coanime un groupe sur le thème du développement de l'enfant en binôme avec une auxiliaire puéricultrice. Tenu une fois par mois, il permet de faire vivre un temps en groupe aux familles, autour de la préoccupation commune de leur enfant. Des thèmes globaux du développement y sont abordés en fonction des difficultés perçus par les professionnels ou des questionnements des familles. Le double regard psychologue/auxiliaire puéricultrice permet de proposer un croisement des apports en fonction des spécialités de chacune.

- Groupe repas partagé

Chaque jeudi midi, les familles ont la possibilité de venir partager le temps du repas avec les autres résidents dans un espace collectif du Centre Parental, en présence de la psychologue et de l'assistante sociale. Ces temps sont l'occasion d'échanges conviviaux dans un cadre sécurisant où la parole subjective peut advenir.

- Une conseillère ESF et une éducatrice spécialisée animent un groupe autour de sorties sur l'extérieur avec ou sans les enfants selon le programme, dans le but de faire découvrir des activités permettant de se ressourcer et de prendre plaisir à découvrir ce qui nous entoure.

- Une ME et un éducateur spécialisé proposent également d'organiser des séances un lundi sur deux pour aider les parents à apprendre à lâcher prise, à travers des activités physiques, manuelles ou des moments de détente. L'objectif est de fournir aux parents des outils pour réduire le stress, trouver des moyens de se relaxer et, pourquoi pas, offrir des temps de découverte en famille. Ces séances permettent aussi aux familles de découvrir de nouvelles activités, et peut-être, à terme, de s'orienter vers des dispositifs de droit commun.

- Les ateliers de parentalité

Nous collaborons également avec des associations telles que l'École des Parents, afin que les parents puissent accéder à d'autres espaces d'échange et de partages en dehors de l'équipe du Centre Parental. L'objectif ici est de permettre aux parents de partager des moments avec d'autres parents et professionnels, sans la pression ni les enjeux liés à un accompagnement judiciaire ou administratif. Ces échanges entre pairs permettent aux parents de se sentir compris, soutenus et d'exprimer leurs émotions face aux défis de la parentalité. Tout en ayant la possibilité de recevoir les conseils de professionnels qui apportent un autre regard sur les difficultés exprimées et qui valorisent les compétences de chacun.

Au-delà des accompagnements individuels des familles, les espaces collectifs constituent de véritables leviers d'intervention. Les propositions de groupe favorisent l'identification des vécus subjectifs entre les résidents et contribuent à légitimer puis à transformer les angoisses potentiellement suscitées par la parentalité. La présence des professionnels garantit un espace contenant, sécurisant et soutient ainsi l'élaboration psychique des résidents.

6.4.10 La nuit au Centre Parental

Les veilleuses de nuit qu'elles soient auxiliaires puéricultrice, aide-soignante **ou ASH**, jouent un rôle essentiel en offrant un soutien nocturne aux parents, en particulier ceux qui traversent des périodes de fragilité émotionnelle ou de stress lié à la parentalité. En plus, de leurs missions de sécurité des locaux et des personnes, leurs interventions se déclinent sous plusieurs formes afin de répondre aux besoins spécifiques des familles. En soirée, elles peuvent animer des activités dans la salle polyvalente, favorisant ainsi les échanges et les liens autour de jeux de société, d'activités manuelles ou encore de moments de détente devant la télévision. Ces moments partagés permettent aux parents de se sentir soutenus dans leur quotidien. Les veilleuses interviennent également dans les appartements des familles, apportant une aide concrète aux parents dans la prise en charge de leur bébé, en particulier lors des moments de crise ou de sommeil difficile. Elles offrent également un soutien individuel aux parents, les aidant à apaiser leurs angoisses nocturnes, en leur offrant écoute et conseils pour mieux gérer leur stress. De plus, au matin, elles peuvent intervenir pour accompagner les parents qui se lèvent tôt, en les aidant à s'organiser pour la journée, à gérer leur rythme et à alléger leur charge mentale en leur apportant des astuces pratiques et des encouragements. Ce rôle de soutien global et de présence rassurante est crucial pour le bien-être des familles et pour créer un environnement favorable à l'épanouissement des parents et de leurs enfants.

6.5. Observation et évaluation de la situation

L'observation est une démarche attentive et bienveillante visant à comprendre le contexte familial, les relations parents-enfants, les personnes ressources, ainsi que les compétences parentales.

Les professionnels observent plusieurs éléments :

- **Le bien-être de l'enfant** : évaluation de l'état physique et émotionnel de l'enfant.
- **Les interactions parent-enfant** : la qualité des échanges, l'attention portée à l'enfant, les capacités de répondre aux besoins de l'enfant (affectifs, alimentaires, éducatifs, etc.).
- **Les compétences parentales** : le niveau d'autonomie dans la prise en charge de l'enfant, la gestion des tâches quotidiennes, la capacité à établir des routines.
- **Le cadre éducatif** : la cohérence des règles, la capacité des parents à poser des limites et à favoriser le développement de l'enfant.
- **Les dynamiques familiales/Amicales** : les relations entre les parents (le cas échéant) ou avec d'autres membres de la famille ou proches, ainsi que les éventuels facteurs de vulnérabilité (conflits, isolement, précarité).

L'observation de la vie quotidienne est donc un outil central dans la démarche d'évaluation et de soutien. Pour être le plus objectif possible, des outils de recueil d'observation ont été créés et sont un réel support d'accompagnement et d'aide à l'observation.

L'évaluation se base sur les observations (recueils d'observation) du quotidien, mais aussi sur des outils d'analyse (réunion pluridisciplinaire), des entretiens individuels et familiaux et des bilans réalisés par les professionnels (travailleurs sociaux, psychologues, éducateurs, partenaires etc...).

Les objectifs sont :

- **Analyser les compétences parentales** : déterminer les points forts des parents, mais aussi les axes de travail pour renforcer leurs capacités à s'occuper de l'enfant. Ce temps d'analyse se fait en réunion pluridisciplinaire chaque lundi, mais aussi dans les échanges informels entre tous les professionnels du service (psychologue, puéricultrice, maîtresses de maison...).
- **Évaluer les besoins des parents** : identifier les besoins spécifiques (soutien psychologique, formation, aides matérielles, budgétaire) pour améliorer leur situation.
- **Mesurer l'évolution** : observer l'évolution des comportements parentaux et de la situation familiale au fil du temps.
- **Assurer la protection de l'enfant** : vérifier si l'enfant est dans un environnement sécurisé, stimulant et adapté à son développement et vérifier que ces besoins fondamentaux sont prodigués à bon escient et quotidiennement
- **Définir un projet personnalisé** : chaque membre de la famille bénéficie d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé défini en fonction des besoins évalués. Ce projet peut inclure des objectifs spécifiques, comme l'amélioration des pratiques éducatives ou le développement de l'autonomie parentale.
- **Proposer des préconisations** : L'intérêt supérieur de l'enfant doit rester au cœur de l'évaluation et cela peut impliquer de prendre les décisions nécessaires comme celles de faire un signalement. Cette décision se réfléchit en équipe et est validée par le chef de service.

6.6. La santé

6.6.1 La Santé physique



À leur arrivée au Centre Parental, l'infirmière rencontre chaque personne accueillie, parents et enfants, dans la semaine qui suit. Un bilan infirmier est effectué, incluant un questionnaire sur les antécédents médicaux, les habitudes de vie, ainsi que les examens médicaux récents ou à venir. Un point est également fait sur les aides dont la personne pourrait avoir besoin. Dans

le cas des parents mineurs, les démarches sont réalisées en collaboration, tandis que pour les parents majeurs, une évaluation de leur autonomie est effectuée par la suite.

Lorsque cela est possible, une fiche d'auto-évaluation est remise à l'adulte en amont de la rencontre, afin qu'il puisse faire un point sur sa santé et ses besoins. Cette fiche couvre l'alimentation, le sommeil, l'hygiène, l'activité physique et le bien-être psychique de la personne au moment de son accueil. Ces aspects sont ensuite abordés lors du bilan infirmier d'entrée et sont régulièrement réévalués.

Le bilan infirmier réalisé à l'accueil est un état des lieux holistique de la santé de la personne. Il reprend l'anamnèse du parent, ses habitudes de vie, sa croissance notamment pour les parents mineurs, ainsi que tout l'aspect physique (Vision, ORL, dentition, cutané, gynécologique, la douleur, les conduites à risques...) ainsi que l'aspect psychique sur le ressenti de la personne notamment en lien avec son accueil.

La sphère psychique est travaillée par la psychologue du Centre Parental avec laquelle l'infirmière entretient un lien étroit pour croiser les observations.

Dans le cas d'une grossesse en cours, le dossier est repris pour s'assurer du bon suivi et des rendez-vous à prévoir. Ceci est également valable pour tout suivi médical en cours si la personne accueillie le souhaite.

Il est nommé, lors de cet entretien, aux parents mineurs que l'infirmière sera accompagnatrice lors des rendez-vous médicaux, et proposé aux personnes majeures qui le souhaite. Une aide dans la prise et la gestion des rendez-vous est également faite.

Par la suite les rencontres avec l'infirmière ne se font pas toujours de façon formelle, elles sont à la demande de l'infirmière mais également à la demande de la personne de manière plus ou moins régulière.

Un bilan est également réalisé avec l'enfant en fonction de son âge avec un point sur sa santé et les besoins de rendez-vous pour permettre un suivi régulier.

Le bilan infirmier des enfants, au même titre que celui du parent, reprend toute l'anamnèse de la naissance jusqu'à aujourd'hui. Il évalue tous les aspects de la vie comme l'alimentation, le sommeil, l'hygiène le langage, la croissance... Mais aussi le développement moteur de l'enfant en fonction de son âge à l'accueil. Un tableau des acquisitions est rempli en fonction des observations de l'infirmière sur cet instant.

Par la suite, à chaque consultation, la croissance, le rythme de vie et le développement seront repris avec le parent et en fonction des observations lors de la consultation mais aussi lors de visite à l'Espace Enfants si l'enfant y est accueilli.

Ces observations croisées avec celles de l'Espace Enfants, de la psychologue, de l'équipe éducative permettent de repérer le besoin de soin ou non mais également de nommer au parent les actions à mettre en place notamment lors du Projet d'Accompagnement Personnalisé.

Lors de cette première entrevue, l'infirmière vérifie que l'enfant bénéficie des consultations médicales obligatoires et si besoin, elle prend attache avec la PMI ou avec les médecins traitants des familles. Par la suite l'infirmière s'assure de la régularité du suivi et du calendrier vaccinal.

L'infirmière se rend disponible autant que possible pour accompagner les familles lors des rendez-vous médicaux des enfants. Notamment pour les premiers rendez-vous ou lorsque le

parent est en difficulté pour comprendre ou retranscrire ce qui lui a été nommé. Si l'infirmière n'est pas disponible, il peut être demandé à un membre de l'équipe éducative de la suppléer. L'infirmière prend régulièrement contact avec les professionnels, si les accompagnements ne sont pas possibles, pour échanger au sujet de l'évolution des enfants, notamment avec la PMI, les suivis en kinésithérapie ou psychomotricité. L'infirmière reste vigilante sur les divers rendez-vous car il est fréquent de devoir rappeler aux parents les dates et heures des rendez-vous malgré les outils mis en place.

Lors des diverses consultations avec la famille, l'infirmière joue un rôle de prévention, que ce soit au sujet des maladies saisonnières, de l'utilisation des écrans, sur le couchage... Dans ces temps-là l'infirmière s'adresse au parent mais également à l'enfant.

Si l'enfant doit réaliser un examen médical des supports d'explications peuvent être utilisés comme les livrets de l'association SPARADRAP par exemple. L'infirmière souhaite faire en sorte que lorsque la personne accueillie quitte son bureau cette dernière est comprise et soit rassurée si ceci est nécessaire.

Lorsqu'une nouvelle famille est accueillie, en interne ou en diffus, le médecin coordinateur est averti, le plus souvent par mail, en vue de la réalisation de sa visite d'entrée. A ce jour le délai pour la visite d'entrée reste variable, entre 15 jours et plusieurs mois. Aucun examen médical n'est réalisé à proprement parler. Il est repris les notes de l'infirmière en ce qui concerne le parent accueilli et des échanges ont lieu autour de ce qui a été abordé.

L'infirmière fait aussi à chaque rencontre un travail d'observations. Observation de l'évolution du parent dans sa parentalité, dans ses capacités de gestion au quotidien, observation de l'enfants dans son développement, ses habitudes de vie... et observation du lien parent/enfant. Tout ceci permet d'apporter un accompagnement adapté à chaque famille mais également pour en référer lors de notes par exemple. Celles-ci sont lues à la famille avant envoi par l'infirmière, souvent accompagné par un professionnel de l'Espace Enfants.

Un point important est expliqué aux parents lors des entretiens, il s'agit du secret professionnel et du secret professionnel partagé. Lorsque des familles évoquent une pathologie particulière par exemple, la question leur est posée de la diffusion de l'information de leur part ou non.

La sécurisation du circuit du médicament (Santé) Cf Protocole

Conformément au protocole, lorsqu'un traitement est mis en place, une réflexion est menée avec la famille et les professionnels du Centre Parental sur la capacité du parent à gérer ce traitement, qu'il soit destiné à lui-même ou à son enfant. Si le parent est en mesure de gérer le traitement seul, celui-ci est conservé à domicile. Des armoires à pharmacie sont présentes dans chaque logement pour cela. Si le traitement est administré par un professionnel, il est conservé dans le bureau infirmier, comme l'indique le protocole sur le circuit du médicament. Une feuille d'émargement est remplie à chaque délivrance, indiquant l'heure et la personne responsable de l'administration du traitement.

Le bureau infirmier dispose actuellement d'un placard avec des bannettes nominatives pour les traitements personnels des personnes qui ne peuvent pas gérer seuls leurs médicaments, ainsi que d'une armoire à pharmacie contenant des traitements sans ordonnance qui peuvent être

délivrés à la demande du médecin. Un réfrigérateur sera bientôt mis en place pour la conservation de certains traitements, comme les antibiotiques. Dans tous les cas, le parent ou l'enfant à qui le traitement est délivré est informé du bien-fondé du traitement, de l'importance de suivre la posologie et de respecter la durée du traitement.

6.6.2 A propos de la santé psychique des familles accueillies

6.6.2.1 Une proposition commune pour aller vers des co-constructions thérapeutiques spécifiques

Dans le cadre de l'accueil des familles à Clairmatin, une attention particulière est portée à la santé psychique des résident.e.s, enfant comme parent. Afin d'apposer un regard sur le sujet, un premier entretien avec le psychologue est proposé aux familles dans les 6 semaines suivants leur arrivée. Au cours de cet entretien, les familles se voient présenter le rôle du psychologue en leur donnant une représentation de la nature du lieu d'écoute proposé ainsi que la manière dont elles peuvent le mobiliser. Ce premier temps d'échange permet d'évaluer la capacité des familles à mettre en récit leur parcours et la genèse de leur histoire de parent. Le psychologue tente d'interroger les fondements de la parentalité des résidents, au regard de leur propre histoire infantile.

Systématiser un entretien psychologique, donne l'occasion de désacraliser la posture du psychologue et offre l'opportunité de la rencontre avec le professionnel. Le dessein de la rencontre est de créer des conditions les plus favorables possibles pour créer de premiers liens, une première forme d'alliance le cas échéant.

En présence, de ou des enfants, cet entretien de première intention permet également de porter un regard sur l'enfant lui-même, son développement global et ses compétences sociales.

Enfin, l'observation porte sur la qualité du lien des dyades ou triades parents/enfants ainsi que la nature et le niveau d'accordage et d'ajustement entre parent et enfant.

Ces premiers échanges ont également vocation à recueillir les besoins des parents et de leurs enfants en termes de soin psychique. L'objectif étant d'œuvrer à la co-construction d'un plan de soin. En fonction de ce que la famille peut formuler, nous envisageons un accompagnement à l'interne ou pensons une orientation vers des structures de soin extérieur.

6.6.2.2 Les différents outils du « prendre soin » au sein du Centre Parental

La présence du psychologue en réunion d'équipe pluridisciplinaire et de l'Espace Enfants

En premier lieu, la présence du psychologue en réunion d'équipe pluridisciplinaire et auprès de l'équipe de l'Espace Enfants vise à porter une attention spécifique à la dimension psychique des situations. Au-delà des compétences parentales évidemment interrogées, il s'agit d'avoir une écoute sur les signes de souffrance psychiques du parent et/ou de l'enfant. Pouvoir entendre et reconnaître la souffrance psychique représente déjà une forme de prendre soin.

Par ailleurs, le psychologue se doit de contribuer aux réflexions d'équipes lors des réunions et faciliter le repérage des troubles psychiques ou du développement des résidents.

Les entretiens psychologiques

A l'issue du premier entretien avec les familles, différentes formes d'accompagnement peuvent leur être proposées. Le soutien psychologique consiste à favoriser l'expression du ressenti et l'élaboration psychique des parents autour de la naissance, du lien qui s'établit avec leur enfant et de son évolution. Il s'agit également de mettre un sens sur le séjour. L'accompagnement se déploie selon différentes modalités :

Auprès des parents : des entretiens individuels sont proposés, avec ou sans l'enfant, de manière régulière ou ponctuelle.

Auprès des enfants : à partir des observations de l'équipe et de celles recueillies lors des rencontres au sein du collectif, possiblement à l'Espace Enfants ou lors des repas partagés. L'objectif est de suivre l'évolution du développement de l'enfant et son mode d'interaction avec son entourage. En fonction des situations, des tests de développement peuvent être proposés afin de veiller aux acquisitions des enfants.

La trace du récit dans les rapports

Le psychologue est amené à écrire dans les rapports rythmant les mesures des familles accueillies. Il s'agit de pouvoir faire trace de la réalité psychique des familles et ainsi donner une visibilité au magistrat ou l'inspecteur enfance de cette dimension.

6.6.2.3 L'indispensable travail de partenariat

En fonction des besoins des familles, une orientation vers les services de soin extérieur peut être envisagée. L'actuel temps de travail du psychologue ne donne pas l'opportunité de mettre en œuvre de véritables suivis thérapeutiques, le cadre d'exercice ne réunit quoi qu'il en soit pas les conditions favorables à des soins, au regard de l'impossible neutralité de l'espace d'écoute proposé. Il s'agit par ailleurs d'entendre les besoins spécifiques des familles et ainsi les orienter vers des prises en charge adaptées.

Le travail de partenariat avec les acteurs du soin psychique du territoire est de ce fait fondamental et fait partie intégrante des missions de psychologue au Centre Parental.

Les principaux partenaires sont les services de psychiatrie de consultation (psy-périnatalité, CMP), de même que le réseau ville-hôpital Naître Et Bien-Etre. Pour les enfants, en fonction des problématiques qu'ils présentent nous sommes amenés à les orienter vers des services tels que les CMPP, CAMSP ou CMP.

Nous sommes également en lien avec les professionnels de santé ou paramédicaux en libéral.

6.6.2.4 La perspective de l'ouverture sur l'extérieur vers des dispositifs de droit commun

L'accompagnement à Clairmatin peut également avoir vocation à permettre aux familles de découvrir et d'expérimenter des dispositifs de droit commun et ainsi identifier de potentiels lieux ressources.

C'était l'une des visées du projet mené en collaboration avec Promotion Santé (ex IREPS). En effet, dans l'objectif global d'aborder les interrogations que posent l'exercice de la parentalité, deux séances de groupe co-construites puis co-animées par une chargée de projet à Promotion santé et la psychologue ont été proposées aux familles, en dehors des locaux du Centre Parental. Après différents temps de travail entre le binôme de professionnels afin d'identifier les besoins des familles et de penser les modalités du groupe, nous leur avons proposé de réfléchir à comment mieux comprendre leurs propres émotions et celles de leurs enfants. Entre apports théoriques et récit d'expérience des parents présents, les échanges suscités par ce thème ont été nombreux dans une dynamique de pairs-aidance prometteuse.

Dans la continuité du travail amorcé, l'Ecole des Parents et des Educateur, par l'intermédiaire de l'une de ses intervenantes a pu poursuivre une partie des réflexions en proposant des groupes de paroles mensuels, sur une période de cinq mois. Le choix de laisser la charge de l'animation exclusivement à l'intervenante de l'EPE, sans présence d'agent du Centre Parental visait l'objectif de susciter une parole plus libre des participants. A partir de différents supports, l'intervenante a animé les échanges soulevés par les thèmes abordés. Les retours des parents, tant du point de vue du fond que de la forme du groupe de parole sont très positifs. Chacun ayant pu y trouver du soutien et des pistes de réflexion.

Ces deux expériences nous montrent combien ce type de dispositif, de par ce qu'il permet dans le registre du recueil de la parole des familles, soutient l'identification entre les résidents, laquelle est contenue et transformée par le professionnel présent. Ces groupes demeurent des lieux d'écoute, de socialisation et de réflexion au sein desquels les familles peuvent trouver du soutien de divers natures.

L'ouverture sur les dispositifs de soutien à la parentalité « dans le droit commun », dans les centres sociaux de quartier par exemple représente des lieux ressources à explorer avec les parents au cours de l'accompagnement.

6.7. La scolarité, la formation et l'insertion professionnelle

La CESF commence par évaluer la situation de chaque parent. Elle discute avec eux pour comprendre leurs aspirations professionnelles ou éducatives, leurs compétences actuelles, leurs freins (problèmes financiers, logistiques, santé, etc.), et les conditions sociales (garde d'enfants, logement, transport, etc.).

- *Diagnostic personnalisé* : Cette évaluation permet de dresser un diagnostic des compétences et des besoins, qui sert de base à l'élaboration d'un plan d'insertion.
- *Présentation des dispositifs d'aide* : La conseillère informe les parents des dispositifs existants pour favoriser l'insertion professionnelle ou scolaire (formations, ateliers de recherche d'emploi, dispositifs de validation des acquis de l'expérience - VAE, accompagnement personnalisé, etc.).
- *Aide à l'orientation* : Elle oriente les parents vers des formations adaptées, que ce soit pour reprendre des études, se former à un nouveau métier ou bénéficier d'un soutien dans la recherche d'emploi (ateliers CV, lettres de motivation, entretiens simulés).

La conseillère ESF et/ou l'assistante sociale accompagnent le parent à travers une démarche individualisée et progressive, visant à lever les freins et à favoriser une insertion durable dans le milieu scolaire ou professionnel, tout en prenant en compte la réalité de leur parentalité.

Elles travaillent en lien avec d'autres professionnels (mission locale, Pôle Emploi, organismes de formation) pour mettre en réseau les parents avec les ressources locales adaptées à leurs besoins. Dans le cadre de leur situation, la majorité des parents, que nous rencontrons au Centre Parental, perçoivent le RSA. Dans ce contexte, la CESF accompagnée de l'AS du service se sont mises en lien avec la DIE (Direction Insertion Emploi) qui est amenée à recevoir tous les bénéficiaires. Il s'avère que les travailleurs sociaux de cette structure ont un panel de propositions très large en terme de formation et d'emploi et un important réseau partenarial. Lors de notre rencontre nous avons convenues ensemble d'informer systématiquement la responsable de la DIE rattachée à notre secteur de l'arrivée d'une personne susceptible de rentrer dans ce dispositif. Ceci permettant encore une fois de faciliter la mise en lien et d'intervenir très rapidement sur le volet insertion professionnelle. Malgré notre volonté affirmée de bénéficier d'un partenariat privilégié auprès d'organisme comme la mission locale ou France Travail en nommant un référent dédié à notre structure ; le projet n'a pu aboutir.

Dans les situations où le parent est mineur, ce sont les référents qui jouent un rôle essentiel pour soutenir la scolarité du jeune parent. Leur objectif est d'accompagner le parent dans la conciliation entre ses responsabilités éducatives et parentales. Voici quelques manières dont ils apportent leur soutien :

Écoute et accompagnement personnalisé : Les référents offrent une écoute active et sans jugement pour comprendre les besoins spécifiques du jeune parent, qu'il s'agisse d'horaires de cours, d'organisation ou de stress lié aux études.

Soutien dans la gestion du temps : Ils aident à établir un emploi du temps équilibré entre les études, les soins à l'enfant et le repos. Ce soutien est particulièrement important pour que le jeune parent puisse suivre ses cours et gérer les obligations familiales. Ils peuvent parfois proposer des accompagnements en voiture à l'école pour faciliter les transports ou garder leur enfant pour faire le travail scolaire. Il est parfois difficile d'allier travail scolaire et prise en soin de l'enfant au retour de l'école et le mode de garde actuel (Espace Enfants) ne permet pas un relais hors temps scolaire

Aide aux démarches administratives : Les référents du pôle ressource accompagnent souvent les jeunes parents dans les démarches administratives liées à la scolarité, comme l'inscription à des établissements ou à des formations adaptées, la recherche de bourses ou d'aides financières spécifiques, la recherche de stage... Toutes ces démarches se font en collaboration étroite avec les responsables légaux du jeune parent.

Soutien psychologique et moral : Les référents apportent également un soutien moral important, aidant le parent à surmonter les éventuelles difficultés ou les découragements, tout en valorisant ses réussites.

Accès à des ressources éducatives : Ils peuvent aider à fournir du matériel scolaire par des accompagnements dans les magasins. Une salle informatique est à disposition avec des ordinateurs si le parent en a besoin pour ses études ou recherche de formation.

6.8. L'expression de la personne accueillie

L'équipe éducative cherche au travers de son accompagnement à recueillir la parole des familles en les impliquant pleinement dans leur prise en charge. Pour ce faire, les travailleurs sociaux tentent de créer un environnement où chaque personne accueillie se sent écoutée, sans jugement, et où la parole est valorisée. Cela peut inclure des temps d'échange formels (réunions, entretiens) ou informels, où la personne peut s'exprimer librement sur ses besoins, ses ressentis et ses attentes.

Les professionnels du Centre Parental cherchent à identifier les besoins de chacun ceci en s'appuyant sur leurs observations du quotidien mais aussi en récoltant la parole de l'utilisateur.

Le temps du PAP est aussi l'occasion de s'exprimer sur ses difficultés, ses ressentis et ses besoins. Ce temps favorise une co-construction et place la famille au cœur de son projet. Il permet de prendre en compte le ou les parents dans ses demandes pour l'amener à devenir acteur de son projet et penser celui de l'enfant. En effet l'expression régulière permet de faire le point sur leur évolution, et leurs difficultés. Ceci les aide à progresser tant sur le plan personnel que familial. Le fait de permettre à chacun de s'exprimer clairement est souvent un moyen de désamorcer des tensions ou des conflits éventuels.

Les familles sont informées lorsque des actions concertées ou des synthèses sont programmées. Suivant la situation, le parent peut être convié à ces instances. Le cas échéant une restitution de

cette rencontre lui sera faite. Un espace de parole bienveillant permet de faire émerger des malentendus ou des désaccords qui peuvent être travaillés ensemble avec les professionnels. Les référents accompagnent aussi les familles dans l'expression de leur parole aux autorités administratives ou judiciaires. (Courriers adressés aux juges ou inspecteurs pour des demandes particulières ou réclamations).

Les lectures de rapports sont aussi l'occasion pour les familles d'exprimer leurs points de vue sur leur projet de vie.

Lorsque des dates d'audiences sont programmées les familles sont informées de leur droit à être représentées par un avocat et elles peuvent être accompagnées dans les démarches pour les aides juridictionnelles avec l'assistante sociale du Centre Parental, par exemples.

Nous regrettons fortement à ce jour que la parole de l'enfant ne soient pas représentées à la même hauteur et assistons à des audiences où les parents sont défendus dans leur droits mais pas l'enfant.

6.9. L'orientation et la préparation au départ

L'installation en appartement relais

L'installation d'une famille dans un appartement relais est une étape clé dans le parcours d'accompagnement. Elle s'inscrit souvent dans une démarche de préparation à l'autonomie pour le parent ou de phase de confirmation et d'évaluation des compétences parentales dans un cadre moins soutenu.

1. Évaluation préalable et préparation

Avant de proposer un appartement relais, l'équipe réalise une évaluation approfondie des compétences du parent et de l'évolution du projet d'accompagnement. Cette phase inclut :

- Analyse des besoins de la famille : en se basant sur les observations de la vie collective et les échanges avec le parent, l'équipe identifie si le moment est opportun pour passer à un mode de vie plus autonome.
- Accompagnement du parent : des entretiens sont menés pour expliquer les objectifs de cette étape et recueillir les attentes et appréhensions de ce dernier. L'idée est de s'assurer qu'il est prêt à gérer les responsabilités supplémentaires qui l'attendent.

2. Une installation dans l'appartement relais accompagnée par une préparation pratique :

- Présentation de l'appartement : le parent est guidé pour prendre possession du domicile qui lui est attribué. Il est fait un état des lieux pour évaluer l'état initial de logement.

- Explication des règles de vie : le cadre de l'appartement relais est différent de la vie collective. On rappelle les règles de fonctionnement, comme le respect des horaires, la gestion des ressources (eau, électricité), et l'entretien du logement.
- Mise à disposition des ressources nécessaires : il est indispensable de s'assurer que le parent dispose de tout le nécessaire pour une bonne installation : produits de première nécessité ainsi que les équipements adaptés aux besoins de l'enfant (lit, chaise haute, etc.).

3. Objectifs de l'accompagnement dans l'appartement relais

- Tester les compétences du parent dans un environnement plus autonome, sans la présence constante des éducateurs. On évalue la capacité à :
 - Assurer la sécurité de l'enfant.
 - Gérer les tâches du quotidien (alimentation, hygiène, activités avec l'enfant).
 - Maintenir une organisation et une gestion du temps, adaptées aux besoins de l'enfant.
- Favoriser l'autonomie : En réduisant progressivement le soutien direct, l'équipe permet au parent de se responsabiliser et d'initier une dynamique de vie autonome.
- Repérer les besoins de soutien encore présents : Les observations faites pendant cette période permettent d'identifier les aspects de la vie quotidienne où le parent peut encore avoir besoin de soutien ou de guidance. Cette étape permettra de proposer des préconisations adaptées aux difficultés repérées.
-

4. Un accompagnement éducatif moins soutenu mais régulier

Même si le soutien est allégé, une présence éducative régulière est maintenue pour assurer le suivi :

- ***Les Visites à domicile :***

L'équipe éducative organise des visites à domicile à des intervalles réguliers, adaptées aux besoins de la famille. En début de suivi, il est prévu en général deux rencontres par semaine par référent. La fréquence des visites à domiciles et rendez-vous sur la structure est évolutive et adaptable selon la prise d'autonomie des familles, ou selon leurs demandes et besoins en termes de soutien. Ces visites permettent de :

- Discuter avec le parent des éventuelles difficultés rencontrées, le guider et le soutenir.
- Observer l'interaction parent-enfant dans ce nouvel environnement.
- Donner des conseils pratiques pour améliorer l'organisation quotidienne
- Soutenir la parentalité : cadre pour les enfants, les jeux/jouets à avoir au domicile...

Les Enjeux des Visites à Domicile

- Respect de la mission de protection de l'enfant

Les visites à domicile permettent de garantir que les droits fondamentaux de l'enfant sont respectés, notamment en matière de sécurité, de santé et de bien-être.

- Accompagner sans intrusion

Les professionnels veillent à respecter la sphère privée des familles en limitant leur intervention à ce qui est pertinent pour l'accompagnement de l'enfant.

La posture adoptée est toujours bienveillante, axée sur le soutien et une relation basée sur la confiance mutuelle.

- Renforcer les compétences parentales

En accompagnant les familles dans leur environnement, les professionnels peuvent valoriser les pratiques positives des parents tout en proposant des ajustements adaptés.

Les visites permettent de co-construire des solutions en tenant compte des ressources et des contraintes propres à chaque famille.

Les Modalités des Visites à Domicile

- Une démarche planifiée et concertée

Les visites sont généralement programmées avec les familles pour respecter leur intimité et favoriser une collaboration active.

Cependant, des visites impromptues peuvent être réalisées dans des situations nécessitant une vigilance particulière. Cela est clairement nommé dès l'installation et lors de la signature du règlement.

Les visites impromptues sont réalisées en réponse à des signaux d'alerte :

Isolement prolongé de la famille.

Signes physiques ou comportementaux inquiétants chez l'enfant.

Difficultés exprimées ou observées par d'autres professionnels.

Comportements inhabituels ou inquiétants (isolement, manque de suivi médical, agressivité, ...).

Alcoolisation ou consommation de substances psychoactives.

Présence régulière de personnes extérieures (notamment le soir).

Fréquentation de personnes malveillantes ou potentiellement dangereuses.

Logement en mauvais état d'hygiène ou de sécurité.

Non-respect du rythme de l'enfant (sommeil, repas, soins).

Alerte du voisinage signalant des cris ou des conflits répétés.

- Une approche bienveillante et respectueuse

Lors de chaque visite, les professionnels expliquent clairement leur démarche.

Ils évitent toute posture de contrôle ou de jugement, privilégiant l'écoute active et l'échange constructif.

- Des observations centrées sur l'enfant et la famille

Les observations se concentrent sur :

- L'environnement matériel : entretien, sécurité et appropriation du logement mis à disposition.
- Les interactions : disponibilité des parents, qualité des échanges avec l'enfant, réponses aux besoins.
- Le rythme familial : organisation des repas, sommeil, temps de jeu ou de stimulation.

- Un suivi adapté et individualisé

Au cours des visites, le professionnel peut faire part à la famille de ses observations, donner des conseils, proposer des remédiations adaptés. Les sujets abordés lors d'une VAD ou au service peuvent nécessiter des accompagnements ultérieurs variés, pour répondre aux besoins identifiés avec la famille (acquisition de matériel de puériculture adapté, orientation sur le pôle ressource pour des démarches administratives, soutien autour de la gestion du quotidien avec l'enfant ou dans le logement. Les observations sont partagées en équipe pour adapter le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) de la famille.

La Protection au cœur des Interventions

Le Code de l'action sociale et des familles oblige à veiller à la sécurité et au bien-être des enfants, même au sein des familles accueillies. L'absence de prévention lors d'une visite peut être nécessaire pour confirmer ou infirmer des inquiétudes. Ces visites ne sont pas une intrusion dans la vie privée des familles, mais une manière de garantir que l'environnement familial est propice au développement de l'enfant.

L'objectif est de repérer les fragilités pour mieux accompagner les familles.

Les visites permettent d'instaurer un climat d'échange en montrant aux parents que l'équipe est présente pour les soutenir, même dans les moments difficiles.

- **Disponibilité téléphonique** : Le parent a le numéro des éducateurs à contacter et est encouragé à appeler en cas de besoin.
- **Suivi des progrès** : L'équipe documente les évolutions du parent, tant sur les aspects positifs que les difficultés rencontrées, pour ajuster le projet d'accompagnement lors des bilans avec la coordinatrice.

5. Évaluation et ajustement

Au terme de cette période d'installation (qui peut durer de quelques semaines à plusieurs mois), une évaluation conjointe est réalisée :

- Bilan avec le parent

Analyse des observations : l'équipe se réunit pour analyser les observations faites lors des visites et identifier si le parent à gagner en autonomie.

- Décision sur les suites de l'accompagnement : suivant la situation plusieurs options sont possibles :
 - Prolonger le séjour dans l'appartement relais avec des ajustements pour continuer à travailler certaines compétences.
 - Orienter sur un appartement de droit commun avec un accompagnement de la CESF du pôle ressource pour être soutenu dans sa recherche logement.
 - En cas de dégradation de la situation familiale et afin de garantir la protection des enfants accueillis, un retour au sein du collectif du Centre Parental peut être exceptionnellement décidé.

La recherche de logement

En Centre Parental, la Conseillère en Économie Sociale et Familiale (CESF) joue un rôle clé dans l'accompagnement des familles vers l'accès à un logement autonome. Cet accompagnement est à la fois technique et éducatif, visant à responsabiliser les parents dans leur démarche, tout en leur offrant un soutien adapté à leurs besoins.

1. Évaluation initiale de la situation

La première étape de l'accompagnement consiste à réaliser un bilan complet de la situation de la famille :

- Analyse des besoins et attentes : la CESF discute avec le parent pour comprendre ses souhaits en termes de logement (localisation, type de logement, proximité des services, écoles).
- Étude de la situation financière : la CESF évalue la capacité du parent à assumer un loyer en fonction de ses ressources (aides sociales, revenus d'activité) et de ses charges actuelles.
- Identification des freins à la recherche : elle identifie les obstacles éventuels, tels que des dettes, une mauvaise gestion du budget, ou une situation administrative complexe (absence de justificatifs, régularisation de droits).

2. Préparation et renforcement des compétences

L'accompagnement vers le logement ne se limite pas à la recherche active ; il inclut aussi une phase de préparation pour s'assurer que le parent est capable de gérer un logement de manière autonome :

- Soutien à la gestion budgétaire : la CESF aide le parent à établir un budget prévisionnel, à anticiper les dépenses liées à un futur logement (loyer, charges, assurances) et à améliorer ses compétences en gestion financière.
- Information et éducation : elle sensibilise le parent aux droits et devoirs liés à la location d'un logement (bail, dépôt de garantie, entretien du logement) et aux démarches administratives à réaliser (demande d'aides au logement, ouverture de compteurs d'eau et d'électricité).
- Régularisation de la situation administrative : elle accompagne les familles dans la mise à jour des documents nécessaires en lien avec l'assistante sociale du service (carte d'identité, justificatif de revenus, dossier CAF), facilitant ainsi les démarches auprès des bailleurs.

3. Recherche active de logement

Une fois les compétences de base renforcées, la CESF soutient les parents dans la recherche active de logement :

- Orientation vers les dispositifs d'aide au logement : elle guide les familles vers les dispositifs existants, tels que le Fonds de Solidarité Logement (FSL), les Logements Temporaires d'Insertion (LTI), ou les Parcs Sociaux (HLM). Elle aide à constituer les dossiers de demande de logement social et suit leur progression.
- Accompagnement aux visites : pour certaines familles, la CESF peut accompagner le parent lors des visites de logement, notamment si elles n'ont jamais vécu seules ou si elles manquent de confiance dans ces démarches.
- Mise en relation avec les bailleurs : elle mobilise son réseau de contacts avec les bailleurs sociaux, les agences immobilières, et les associations d'aide au logement pour proposer des solutions adaptées.
- Aide à la rédaction des dossiers : la CESF appuie le parent dans la rédaction de courriers de demande de logement et de présentation aux bailleurs, en y joignant les documents nécessaires (avis d'imposition, justificatif de CAF, etc.).

4. Mobilisation des aides financières

Pour permettre une installation sereine, la CESF guide les familles dans la recherche d'aides financières :

- Demande de garanties locatives : elle accompagne le parent dans les démarches pour obtenir une garantie ou un cautionnement par une association, ce qui peut rassurer les bailleurs et faciliter l'accès au logement.
- Fonds de Solidarité Logement (FSL) : la CESF aide à constituer un dossier FSL pour financer le dépôt de garantie, la caution, et éventuellement le premier mois de loyer.

- Préparation des dossiers d'aides sociales : elle prépare avec le parent les demandes d'aides au logement (APL, ALS) et assure le suivi des versements pour éviter les retards de paiement.

5. Coordination avec les partenaires

La CESF collabore étroitement avec différents partenaires pour maximiser les chances de réussite du projet de logement :

- Collaboration avec les travailleurs sociaux référents : pour ajuster l'accompagnement en fonction de l'évolution des besoins de la famille et des observations faites par l'équipe éducative.
- Soutien à l'intégration sociale : elle oriente le parent vers les ressources locales (centres sociaux, assistantes sociales, associations) pour favoriser l'intégration dans le quartier et l'accès aux services.
- Partenariat avec les bailleurs : elle entretient des relations de confiance avec les bailleurs pour les sensibiliser aux profils des familles qu'elle accompagne et faciliter ainsi l'acceptation des dossiers.
- Participation aux commissions logement : elle participe aux commissions d'attribution des logements pour défendre les dossiers des familles et augmenter leurs chances d'obtenir un logement.
- Soutien à l'intégration sociale : elle oriente le parent vers les ressources locales (centres sociaux, assistantes sociales, associations) pour favoriser l'intégration dans le quartier et l'accès aux services.
- Difficultés rencontrées lors de départ non anticipées.

7. L'accompagnement proposé aux familles non accueillies

7.2. L'accueil des titulaires de l'autorité parentale et de la famille

Présent ou non à l'accueil lorsque les deux parents n'arrivent pas ensemble au Centre Parental, nous veillons à inviter l'autre parent à rencontrer l'équipe. Cette rencontre permet de lui présenter la structure, d'expliquer comment l'accompagnement de l'enfant sera mis en place, et de définir les modalités de collaboration. Le parent est également impliqué dans le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) de l'enfant. Un rendez-vous lui est proposé pour qu'il puisse exprimer ses attentes et souhaits concernant son enfant, et pour discuter des observations liées à son développement. Nous faisons en sorte de l'inclure autant que possible dans la vie de l'enfant.

Durant tout le séjour, le parent non accueilli est régulièrement tenu informé des aspects importants concernant son enfant, notamment son évolution, son état de santé, ses rendez-vous médicaux, ainsi que ses besoins en accompagnement.

Lors de l'élaboration du Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP), un bilan des personnes ressources dans l'entourage de l'enfant est effectué. Cela permet de déterminer comment ces

personnes peuvent contribuer et être mobilisées dans le cadre de l'accompagnement de l'enfant, renforçant ainsi le soutien familial et social.

7.3. L'accueil des personnes ressources de la famille

Impliquer les personnes ressources dans l'accompagnement des parents en Centre Parental est essentiel pour renforcer le soutien offert aux familles et favoriser leur autonomie.

1. Identifier les personnes ressources

- **État des lieux initial** : Lors de l'élaboration du Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP), réaliser un inventaire des personnes ressources (famille élargie, amis proches, voisins, professionnels, etc.) qui peuvent être mobilisées.
- **Cartographie sociale** : Utiliser des outils comme des schémas relationnels pour visualiser le réseau de soutien de chaque parent.

2. Intégrer les personnes ressources dans le projet d'accompagnement

Inviter les personnes ressources à des réunions spécifiques pour discuter de leur rôle et de leur contribution à l'accompagnement. Définir ensemble les responsabilités et les limites du rôle des personnes ressources dans le soutien aux parents et à l'enfant.

Ces mesures permettent de transformer les personnes ressources en partenaires actifs de l'accompagnement, tout en respectant les besoins et les choix des parents accueillis.

8. Le rôle des autres professionnels présents dans la structure auprès des familles

La gestionnaire administrative joue un rôle essentiel au sein du Centre Parental, en assurant à la fois un accueil téléphonique et physique de qualité. En plus de ses missions administratives courantes, elle gère l'inscription des dossiers numérisés dans le logiciel, garantissant ainsi une gestion informatique fluide, précise et constamment à jour des informations relatives aux familles. Elle veille particulièrement à la confidentialité de ces données, en s'assurant qu'elles soient traitées dans le respect des normes en vigueur. Présente quotidiennement aux côtés des équipes éducatives, la gestionnaire joue un rôle d'intermédiaire clé entre les familles et les professionnels du Centre Parental. Elle s'assure que les informations qu'elle reçoit sont correctement transmises aux familles et aux éducateurs, en fonction des besoins et des demandes spécifiques. Grâce à sa position centrale et à son écoute attentive, elle devient souvent l'une des premières personnes repérées par les familles, à qui elle offre des conseils et des orientations. En fonction des informations collectées, elle oriente les familles vers les professionnels les mieux placés pour répondre à leurs attentes et préoccupations. Par ailleurs, elle est également responsable de la sécurité du Centre Parental. En surveillant les allées et

venues des personnes, elle veille à ce que l'accès aux locaux soit contrôlé, et intervient en cas de besoin pour assurer la sécurité de tous. En plus de ses missions administratives et de sécurité, la gestionnaire prend en charge l'encaissement des participations forfaitaires, contribuant ainsi à la bonne gestion financière du Centre Parental.

Les agents d'entretien/maîtresses de maison, en plus de leur rôle principal qui consiste à maintenir la propreté et l'ordre des parties communes de la structure, jouent un rôle précieux de soutien informel auprès des familles. Leur présence et leurs échanges quotidiens avec les parents leur permettent de tisser des liens de confiance. Par exemple, ils peuvent offrir des conseils pratiques et partager leur expertise, notamment en matière d'hygiène domestique. Cette approche permet aux familles de bénéficier d'un accompagnement simple et pragmatique sur des sujets du quotidien, souvent perçus comme moins formels que ceux traités par l'équipe éducative.

Les agents d'entretien peuvent également proposer des ateliers thématiques sur l'hygiène, contribuant ainsi à la sensibilisation des parents et à l'amélioration des pratiques au sein du foyer. Ces actions, bien que centrées sur un aspect plus pragmatique de la vie quotidienne, sont très appréciées des familles, car elles permettent de créer un espace d'échange détaché des enjeux plus complexes et parfois sensibles liés à la protection de l'enfant.

Outre cette dimension informelle, les agents d'entretien peuvent aussi intervenir de manière plus formelle dans le cadre du projet de chaque famille. Ils peuvent être amenés à intervenir dans des situations précises, dans un soutien des familles autour de l'hygiène de l'appartement. Leurs compétences sont alors utilisées pour les transmettre aux parents dans des temps individuels où ils sont amenés à faire avec le parent.

Cette double approche, à la fois informelle et formelle, enrichit leur rôle et renforce leur utilité dans le parcours des familles.

Partie 2 : Les actions sur 5 ans et la méthode d'évaluation des actions

Un projet de service dynamique qui s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement

FICHE ACTION : Diversifier les Modalités d'Accompagnement des Familles

Objectif	Action	Modalités	Ressources	Indicateurs de Réussite
Favoriser le lâcher-prise et la détente des parents.	Proposer des ateliers bien-être et de loisirs.	<ul style="list-style-type: none"> - Activités physique adaptées - Ateliers manuels ou artistiques - Activités en lien avec la nature (, balades...). 	<ul style="list-style-type: none"> - équipe éducative - Matériel pour activités créatives et sportives. - Espaces extérieurs adaptés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation régulière des familles. - Retours positifs sur la réduction du stress parental.
Faire découvrir des lieux de partage, d'information et de culture.	Organiser des sorties collectives.	<ul style="list-style-type: none"> - Visites de médiathèques, musées, associations locales. - Participation à des événements culturels ou communautaires. - Repérage des lieux-ressources accessibles pour les familles. 	<ul style="list-style-type: none"> -Equipe - Partenariats avec les acteurs locaux.. 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de fréquentation des sorties. - Augmentation des connaissances des familles sur les lieux-ressources.
Renforcer les compétences des familles dans la gestion du quotidien dans leur logement.	Mettre en place des ateliers éducatifs.	<ul style="list-style-type: none"> - Sessions sur l'hygiène domestique et corporelle. - Ateliers cuisine pour équilibrer alimentation et budget. - Éducation à la santé (alimentation, hygiène, vaccination, prévention). 	<ul style="list-style-type: none"> - Intervenants spécialisés (nutritionnistes, éducateurs, élèves des écoles infirmière diététique, CESF etc.). - Partenariat avec la ligue contre le cancer - Supports pédagogiques adaptés. -utiliser les compétences de chaque membre de l'équipe (ASH-...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des pratiques observées dans les familles. - Engagement des parents dans ces ateliers.
Aider les parents à créer du lien avec leurs enfants.	Organiser et poursuivre les activités parent-enfant.	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers de jeux éducatifs et ludiques. - Activités sensorielles et créatives pour les tout-petits. - Moments d'échange sur les rythmes et besoins des enfants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Jeux et matériel adaptés à l'âge des enfants. - Espaces dédiés à la parentalité. -equipe 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des interactions positives parent-enfant. - Retours positifs des parents sur leur expérience.
Encourager l'échange et l'apprentissage par les pairs.	Animer des groupes de parole et de partage d'expériences	<ul style="list-style-type: none"> - Sessions thématiques sur les défis parentaux. - Discussions guidées 	<ul style="list-style-type: none"> - animateurs formés à la médiation et au dialogue parental 	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement des participants.

Objectif	Action	Modalités	Ressources	Indicateurs de Réussite
	Développer le partenaire avec EPE et autres associations. -aménager des espaces de rencontre et d'échanges	pour partager des solutions concrètes. - Moments informels pour échanger autour de la parentalité.	(psychologue avec personnel de l'équipe). -intervention de l'école des parents et autres associations - Supports pour animer les débats	
S'appuyer sur un regard pluridisciplinaire pour enrichir les accompagnements	Intégrer des temps réguliers avec un psychomotricien Mettre en place un suivi pluridisciplinaire	- Organisation d'ateliers psychomoteurs pour les enfants et leurs parents. - Sensibilisation des familles à l'importance du développement psychomoteur. - Suivi et échanges avec l'équipe EE pour ajuster les pratiques en fonction des observations faites.	- Psychomotricien présent à intervalles réguliers. - Formation des équipes pour intégrer ses recommandations dans les pratiques.	- Évolution positive du développement psychomoteur des enfants. - Meilleure collaboration entre professionnels et familles.
Aménager un espace plus accueillant pour créer l'opportunité de se rencontrer, de se poser	Réorganiser les locaux	Repenser l' »utilisation des bureaux, de la salle de réunion ..	Les locaux Achat de matériel	Réalisations des travaux Utilisation de la salle par les familles
Aider les parents à adopter un rythme de vie familial adapté	Travailler sur les règles de vie en centre parental	Réfléchir à la mise en place d'horaires de réveil standardisés pour l'ensemble des membres de la famille, accompagnée d'informations sur l'importance d'une routine matinale et d'un suivi personnalisé Mettre en place des actions, des ateliers afin qu'un rythme de vie soit repéré par les familles et soutenu par l'équipe	Règlement intérieur, équipe au travers de temps d'accompagnement individuel et collectif, groupe d'expression	-Recueil d'observation et retour lors des PAP
Respecter davantage l'autorité parentale du parent non présent au centre parental	Inclure davantage le parent absent /non accueilli dans l'accompagnement proposé	Invitation au contrat de séjour, respect du droit de visite et impliquer le parent dans le quotidien de l'enfant	Equipe	Retour du parent Présence pendant les PAP

Objectif	Action	Modalités	Ressources	Indicateurs de Réussite
		(inscription creche ,ecole)		
Prendre davantage en compte les personnes ressources pour la famille, l'enfant	Faire un état des lieux des personnes Evaluer le soutien qu'ils peuvent apporter aux familles	Rencontrer les personnes Rencontrer les TS des MJIE	Equipe et partenaires	Présence de ses personnes dans le quotidien de la famille
Développer le partenariat	Lister l'ensemble des partenaires sur lesquels nous pouvons nous appuyer	Rencontre , mis en place de convention, implication dans les situations	Equipe	Listing

Bénéfices attendus :

- **Pour les familles :** Une meilleure gestion du stress et une plus grande capacité à s'organiser au quotidien. Un accompagnement enrichi par une approche pluridisciplinaire et des solutions adaptées à leurs besoins. Une sensibilisation accrue aux ressources locales et une dynamique collective renforcée.
- **Pour les enfants :** Une amélioration des interactions avec leurs parents et un environnement familial plus apaisé. Un développement global mieux soutenu grâce à des observations précises et des interventions adaptées.
- **Pour les professionnels :** Une montée en compétences et une collaboration renforcée avec des spécialistes externes.

FICHE ACTION : Modalités de Prise en Charge des Enfants par l'Espace Enfant

Objectif	Action	Modalités	Ressources	Indicateurs de Réussite
Accompagner les enfants dans leur développement global et répondre à leurs besoins spécifiques.	Mettre en place d'autres temps individuels pour les enfants.	- Organisation de moments privilégiés pour observer, écouter et répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant. - Élaboration d'activités adaptées à leur développement.	- Espace dédié et aménagé. - Personnel formé à l'observation et à l'écoute active.(AP/EJE)	- Feedback des familles sur l'évolution des enfants. - Amélioration observée du bien-être des enfants en utilisant le recueil d'observation
Travailler la notion de référence pour renforcer le lien enfant-adulte.	Définir un adulte référent de l'enfant et prévoir des temps afin qu'il soit bien repéré par le parent et avec des liens réguliers .	- Assignation d'un professionnel référent par enfant pour assurer un suivi personnalisé de l'enfant . - Mise en place de	- Personnel dédié pour garantir la continuité relationnelle. - Outils de suivi personnalisés (carnet d'échange, PAP).	-Meilleure communication entre parents et équipe. - Sentiment de sécurité renforcé chez les enfants.

Objectif	Action	Modalités	Ressources	Indicateurs de Réussite
		rencontres régulières entre le référent et les parents.		
Soutenir la parentalité à travers les actions menées auprès des enfants et des parents	Organiser des ateliers thématiques pour les enfants et leurs parents.	- Proposer des temps partagés autour d'activités (jeux, lecture, moments créatifs). - Informer les parents sur les besoins et rythmes de leur enfant.	- Equipe de l'espace enfant - Matériel pédagogique et ludique adapté.	- Participation active des parents. - Renforcement de la relation parent-enfant.
Répondre aux besoins spécifiques des familles avec des modalités d'accueil souples et diversifiées.	Proposer des temps d'accueil flexibles adaptés aux contraintes des parents.	- Aménagement des horaires d'accueil pour inclure des fins de journée et ouvrir sur le week end	- Extension des horaires. - Planification mensuelle avec les familles.	- Taux de fréquentation de l'espace enfant. - Satisfaction exprimée par les parents dans les retours d'évaluation.
Alléger la charge mentale des parents pour favoriser leur bien-être et leur implication dans la parentalité.	Offrir un temps spécifique aux parents le samedi	- Organisation d'activités de détente ou de lâcher-prise pour les parents. - Prise en charge des enfants simultanément par l'espace enfant.	- Mobilisation des équipes en week-end. - Aménagement d'activités pour les enfants et les parents séparément.	- Retours positifs des parents sur la qualité des temps proposés. - Fidélisation des familles à ces créneaux.

Bénéfices attendus :

- **Pour les enfants** : Un développement équilibré grâce à une prise en charge adaptée et individualisée.
- **Pour les parents** : Un soutien renforcé dans leur rôle éducatif et une meilleure conciliation entre vie personnelle et obligations professionnelles.
- **Pour les familles** : Une dynamique familiale apaisée et constructive.

FICHE ACTION: DEVELOPPER LES MISSIONS DU PSYCHOLOGUE EN CENTRE PARENTAL

Objectif	Action	Modalités	Ressources	Indicateurs de Réussite
Améliorer l'accompagnement psychologique des familles	Observation à l'espace enfant	Présence régulière du psychologue pour observer les interactions enfant-parent et transmission des observations aux référents familiaux	Temps dédié du psychologue	Nombre de séances d'observation réalisées
Renforcer la collaboration entre les professionnels	Mise en place de groupes de parole internes	Organisation et animation de groupes de parole pour les parents	Espace dédié, temps de coordination	Nombre de groupes tenus et taux de participation des parents
Favoriser l'accès aux ressources externes	Ouverture sur l'extérieur	Organisation de sorties culturelles et repérage de lieux ressources	Budget pour activités, collaboration avec structures externes	Nombre de sorties réalisées et structures partenaires mobilisées
Assurer un lien avec les professionnels de santé	Accompagnement sur les lieux de soins	Présence du psychologue lors des rendez-vous médicaux externes	Temps de travail dédié	Nombre d'accompagnements effectués
Intégrer la dimension psychique dans l'accompagnement	Participation aux synthèses	Présence active du psychologue dans les réunions pour apporter une analyse psychologique	Planning adapté, coordination avec l'équipe	Taux de participation du psychologue et qualité des contributions
Favoriser la réflexion entre professionnels	Échanges informels avec les référents	Instaurer des temps d'échanges pour partager des observations et co-construire les interventions	Disponibilité du psychologue et des référents	Retours des équipes sur la qualité des échanges

Bénéfices attendus :

- **Pour les enfants : Prévention précoce** : repérage rapide des signes de souffrance psychique ou de développement atypique.

- **Pour les parents :**

Écoute et soutien psychologique : possibilité d'exprimer leurs difficultés sans jugement, dans un espace contenant.

Travail sur la parentalité : accompagnement pour comprendre et renforcer leurs compétences parentales, et mieux gérer le stress ou la culpabilité.

Réduction des situations de crise : une meilleure gestion des émotions et des conflits, favorisant un climat plus serein au sein de la famille.

Orientation vers d'autres structures si nécessaire : soutien dans l'accès aux soins psychiques externes ou aux dispositifs sociaux

- **Pour l'équipe** : former l'équipe sur les thématiques liées à la santé mentale, l'attachement, les traumatismes..

FICHE ACTION : Accompagnement des Équipes dans les Visites à Domicile (VAD)

Objectif	Action	Modalités	Ressources	Indicateurs de Réussite
Renforcer les compétences des professionnels	Former les professionnels	- Sensibilisation aux enjeux de la protection de l'enfance. - Formation à l'observation objective et à la gestion des situations sensibles. - Détection des signes de maltraitance et impact de la violence sur les enfants.	- Intervenants spécialisés (formateurs, psychologues). - Supports pédagogiques.	- Nombre de formations organisées. - Feedback positif des participants.
Soutenir les équipes dans la gestion des situations émotionnellement complexes	Prévoir des temps de réflexion collective	- Réunions d'équipe pour partager les observations et ajuster les accompagnements. - Discussions sur les enjeux éthiques et pratiques. - Supervisions régulières orientées en APP.	- Superviseurs spécialisés .APP - Temps dédié pour les réunions.	- Participation régulière aux APP. - Satisfaction des professionnels.
Garantir une pratique encadrée et collaborative	Définir des protocoles pour les VAD	- Rédiger des lignes directrices claires (postures, obligations légales, outils d'observation). - Associer les familles à la définition des objectifs via les PAP.	- Guides et outils d'observation. - Temps de travail collectif pour établir le protocole.	- Protocole validé et appliqué par l'équipe. - Meilleure collaboration avec les familles.
Protéger les enfants et prévenir les situations à risque	Observer et anticiper les situations	- Utiliser les outils d'observation précis. - Partager les observations lors des réunions pour affiner l'accompagnement.	- Outils d'évaluation adaptés. - Encadrement régulier des observations.	- Identification précoce des situations à risque. - Plans d'action adaptés mis en œuvre.

Bénéfices attendus :

- Une meilleure identification des situations à risque.
- Un accompagnement adapté aux besoins réels des familles.
- Une dynamique familiale plus positive.
- Une protection accrue des enfants, en anticipant les situations de danger.

Focus sur l'espace enfant

Le Centre parental Clairmatin est l'une des huit structures composant le Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille de la Loire, établissement public autonome.

Dans le cadre de sa mission principale qui est la protection de l'enfance, le Centre parental accueille des femmes enceintes à partir du 7^{ème} mois de grossesse et des parents (pères/mères/couples) accompagnées d'un ou plusieurs enfants, dont au moins un âgé de moins de trois ans. 17 familles sont accueillies en appartement dans la structure principale située au 19 rue de la convention à Saint-Etienne et 13 autres en appartement extérieur à proximité de l'unité.

La circulaire du 23 janvier 1981 du Ministère de la Santé précise les quatre missions principales des Centres Maternels :

- Rompre l'isolement des femmes enceintes et des jeunes mères en difficulté,
- Les mettre en mesure d'exprimer le plus librement possible un choix quant à leur souhait de conduire ou non leur grossesse à son terme,
- Leur apporter l'aide matérielle dont elles ont besoin,
- Leur apporter une aide éducative ou psychologique et encourager leur insertion sociale.

Les accueils des futures résidentes se font dans un cadre administratif, validés par l'Inspecteur Enfance ou bien dans un cadre judiciaire (avec une mesure de placement pour l'enfant), demandés par le Juge des Enfants et validés par l'Aide Sociale à l'Enfance. Les résidentes du Centre Parental sont donc accueillies dans un souci de Protection, Soutien, Accompagnement, Éducation et Réinsertion.

C'est dans ce cadre que le service de l'Espace-Enfants a été mis en place au sein même de la structure principale du Centre Maternel.

1.Présentation de l'espace enfant

L'espace enfant du centre parental est un lieu d'accueil de la petite enfance intégré au centre parental, permettant l'accueil des enfants de moins de 3 ans, des familles accueillies. Il a pour mission principale de répondre aux besoins fondamentaux des enfants tout en soutenant les parents dans l'apprentissage et l'exercice de leurs compétences parentales aux travers de différentes interventions. Cet espace constitue un environnement sécurisant et stimulant, permettant aux enfants d'évoluer sereinement tout en facilitant l'implication active des parents dans leur éducation.

Objectifs généraux

- Assurer la sécurité affective, physique et psychologique des enfants accueillis.
- Favoriser leur développement global en tenant compte de leurs besoins spécifiques.
- Accompagner les parents dans la compréhension et la réponse aux besoins de leur enfant.
- Proposer un environnement bienveillant favorisant la socialisation et l'éveil.

- Garantir une souplesse de l'accueil
- Proposer un relais aux familles

Rôle spécifique de l'Espace-Enfants :

L'Espace-Enfants est un lieu d'accueil participant à l'éveil et l'épanouissement des enfants. Il représente un lieu de socialisation où les enfants apprennent progressivement à vivre ensemble, à partager des jeux...L'équipe de l'Espace-Enfants fait également un travail d'observation concernant le développement des enfants afin de leur proposer un accompagnement le plus adapté possible et les aider à grandir harmonieusement. Ce travail consiste à soutenir la relation parents-enfants notamment lors des séparations et des retrouvailles. Enfin, il s'agit bien sûr d'un lieu d'accueil permettant aux parents d'avoir un peu de temps personnel, effectuer leurs démarches, s'engager dans une formation ou un emploi. Cet aspect apparaît capital puisque nous accueillons, en grande majorité, des familles monoparentales.

On peut également souligner le rôle un peu plus particulier de l'Espace-Enfants. Les enfants peuvent être accueillis dès la sortie de maternité. En effet, de par notre mission et le public que nous accompagnons, nous sommes souvent confrontés à un soutien intensif indispensable et ce, dès la naissance. Les fragilités et difficultés des mères accueillies ne leur permettent pas d'assurer la prise en charge de leur bébé à temps complet. L'Espace-Enfants évite ainsi une relation parfois trop anxiogène pour le parent et l'enfant. Ce relais a pour objectif de permettre une rencontre plus sereine où chacun peut alors profiter de la quiétude de l'autre.

Les enfants malades, s'il n'y a pas éviction, peuvent être accueillis en cas d'impératifs et après évaluation des professionnels médicaux.

L'Espace-Enfants permet de contrebalancer les effets délétères de certaines prises en charge parentale. Il s'agit donc de proposer à l'enfant un lieu sécurisant, stimulant et contenant : garantie de son bon développement.

Dans certain cas, il représente, pour la mère et l'enfant, une passerelle entre le « vivre ensemble » au quotidien et un placement en structure ou famille d'accueil. Ce relais évite à la dyade de ressentir l'étape du placement comme un arrachement et permet souvent une meilleure acceptation de cette décision.

Le fonctionnement :

L'Espace-Enfants est ouvert toute l'année, excepté les jours fériés, de 7h00 à 19h00, du lundi au vendredi.

En acceptant l'accueil en centre parental, les parents consentent à ce que leur enfant bénéficie de temps d'accueil à l'Espace-Enfants. Les besoins de recours à cet espace sont évalués par les référents de la situation, et partagés avec les parents.

Cette modalité d'accompagnement permet d'observer plus finement le développement de l'enfant ainsi que les compétences parentales.

De 18h à 19h, temps consacrés à des temps individualisés en dehors de l'Espace Enfant. L'idée est de proposer des instances dans les logements des familles, dans la salle de jeu etc...

Une nuit de garde est également proposée toutes les 3 semaines.

Les besoins repérés nous amènent à réfléchir à une ouverture sur les week-ends et à la possibilité d'augmenter notre effectif en personnel.

Le taux d'encadrement est défini par l'article **R2324-46-4** du CSP :

- Un professionnel pour cinq enfants qui ne marchent pas
- Un professionnel pour huit enfants qui marchent

Dans le cadre de l'espace enfant ce taux d'encadrement est réduit à 4 enfants qui ne marchent pas et 5 enfants qui marchent par professionnel. Cela peut être réévalué à la baisse en fonction des besoins du groupe d'enfant. Ceci permettant de privilégier des accueils individualisés et des interventions dans les logements des familles ainsi qu'une souplesse en cas de nécessité de gardes, d'imprévus...

Les enfants peuvent être accueillis de la naissance jusqu'à l'entrée à l'école maternelle.

Pour le bien-être de l'enfant, un temps d'adaptation est proposé à son arrivée. Celui-ci est réfléchi en fonction de chaque situation avec les parents et les référents.

Les temps d'accueil sont contractualisés avec la famille de l'enfant, l'équipe pluridisciplinaire et la Cheffe de service, la coordinatrice et/ou puéricultrice, en fonction des besoins de la famille et des disponibilités du planning de l'Espace-Enfants.

Pour le bon déroulement des temps de garde, il est demandé aux parents d'être vigilants à la ponctualité, qu'il s'agisse de l'heure d'arrivée ou de celle du départ.

Il est demandé de prévenir au moins une semaine avant en cas de souhait de changement du planning d'accueil.

Dans le cas d'une journée pouvant être libérée (pas de formation, de travail...), le jour d'accueil peut être annulé ou modifié. Il peut également l'être pour des raisons de service, de façon très exceptionnelle.

Le personnel intervenant à l'Espace-Enfants :

Cadre réglementaire et qualifications du personnel encadrant des enfants de moins de 3 ans

L'espace enfant s'inscrit dans un dispositif d'accueil spécifique, à l'interface entre un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) et une structure relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE). À ce titre, elle applique les normes réglementaires prévues par le Code de la santé publique pour les EAJE, tout en intégrant certaines dispositions du Code de l'action sociale et des familles (CASF) relatives aux pouponnières à caractère social, en cohérence avec son rattachement au foyer de l'enfance.

1. Références réglementaires principales

- Code de la santé publique (CSP) :
 - Articles R2324-33 à R2324-50-4, encadrant les conditions d'organisation et de fonctionnement des EAJE.
 - Article R2324-42, précisant les qualifications requises pour le personnel encadrant.
- Code de l'action sociale et des familles (CASF) :

2. Qualifications requises pour le personnel encadrant

Conformément à l'article R2324-42 du CSP, le personnel encadrant des enfants de moins de 3 ans doit être composé d'au moins 40 % de professionnels titulaires de l'un des diplômes suivants :

- Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (EJE)

- Diplôme d'État d'infirmiers puéricultrice
- Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (AP)

Les autres membres du personnel peuvent être titulaires de diplômes tels que :

- CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (CAP AEPE)
- BEP Carrières sanitaires et sociales
- Bac professionnel Accompagnement, Soins et Services à la Personne (ASSP)
- Titre professionnel d'assistant(e) de vie aux familles (avec module petite enfance validé)

3. Spécificités liées à l'intégration dans un foyer de l'enfance

Étant donné que l'espace enfant est intégré au FDEF42, certaines dispositions du CASF relatives aux pouponnières à caractère social sont également applicables, notamment :

- La présence d'une puéricultrice ou, à défaut, d'infirmières, pour assurer une surveillance sanitaire continue (article D312-148 du CASF)
- L'organisation d'un suivi médical régulier des enfants (article D312-139 du CASF)
- La tenue d'un dossier médico-psychologique pour chaque enfant (article D312-151 du CASF)

Ces dispositions garantissent une prise en charge adaptée aux besoins spécifiques des enfants accueillis, en particulier ceux confiés à l'ASE. Ce cadre réglementaire assure que l'espace enfant offre un environnement sécurisé et adapté au développement des enfants de moins de 3 ans, en conformité avec les exigences légales en vigueur.

4. Professionnels de l'espace enfant

La structure garantit que les enfants de moins de trois ans sont systématiquement encadrés par des professionnels diplômés.

Aussi sous l'autorité du Directeur du Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille de la Loire, la Chef de Service du Centre parental Clairmatin assure l'organisation et la gestion de ce lieu.

L'équipe est composée de :

- 1 Infirmière Puéricultrice qui coordonne le service espace enfant. Elle a un rôle de conseil, soutien, et encadrement de l'équipe. Dans un souci de continuité de l'accompagnement, elle assure le lien du quotidien de l'enfant tant à l'Espace-Enfants qu'avec sa mère dans l'appartement.
- 3 Auxiliaires de Puériculture : elles accueillent et accompagnent les enfants et leurs familles. Elles répondent aux besoins quotidiens des enfants, assurent leur sécurité et leurs proposent des activités d'éveil. Elles sont également présentes pour conseiller les parents dans la prise en charge de leur enfant.
- 1 Educatrice de Jeunes Enfants qui accueille et accompagne les enfants et leurs familles tant au sein de l'Espace-Enfants ou en proposant des temps de jeux pour les enfants avec leurs parents (groupe parents-enfants). Elle est également chargée de planifier l'emploi du temps d'accueil des enfants, en lien avec la puéricultrice et la coordinatrice sous couvert de la chef de service.

- 2 maîtresses de maison assurent l'entretien des locaux et l'hygiène du linge.
- 1 médecin vacataire qui peut être contacté par l'équipe en cas de problème de santé.
- 1 psychologue,

Ponctuellement, la présence de stagiaire peut y être observée (AP, EJE ou Infirmière Puéricultrice).

Les stagiaires en troisième année de formation d'Éducateur de Jeunes Enfants (EJE) ne peuvent pas être comptabilisés dans le taux d'encadrement légal des crèches. Seuls les professionnels diplômés et reconnus par la réglementation en vigueur sont pris en compte pour satisfaire aux exigences du taux d'encadrement. Les stagiaires, bien qu'ils participent aux activités quotidiennes et acquièrent de l'expérience, sont présents à des fins de formation et ne remplacent pas le personnel qualifié nécessaire pour assurer la sécurité et le bien-être des enfants.

Le taux d'encadrement est strictement encadré par la législation, et seuls les professionnels diplômés et reconnus peuvent être comptabilisés dans ce taux.

Les qualifications requises incluent des diplômes spécifiques tels que celui d'Éducateur de Jeunes Enfants (EJE), d'auxiliaire de puériculture ou d'infirmier puériculteur.

Les conseillers en Économie Sociale et Familiale (ESF) et les éducateurs spécialisés, bien que titulaires de diplômes reconnus, ne font pas partie des qualifications spécifiquement mentionnées pour l'encadrement des jeunes enfants

Par conséquent, même s'ils travaillent au sein d'un centre parental, les conseillers ESF et les éducateurs spécialisés ne peuvent généralement pas être comptabilisés dans le taux d'encadrement réglementaire, à moins qu'ils ne possèdent également l'un des diplômes requis pour l'accueil des jeunes enfants.

Les locaux de l'Espace-Enfants :

D'une capacité totale de 330 m², les locaux de l'Espace-Enfants se répartissent de la manière suivante :

- Une grande pièce à vivre de 53 m²,
- Une salle à manger de 18 m²,
- Une salle de jeux de 12m²,
- Une salle de bain avec wc de 8m²,
- Une pièce pour les vestiaires de 6m²,
- De deux pièces de repos respectivement de 14m² et de 13m²,
- D'un local extérieur pour les jeux de 5m²,
- D'un jardin de 200m².

2. Un accompagnement spécifique des enfants et de leurs familles

Rôle de l'espace enfant pour les familles accueillies :

1. Soutien aux familles en répondant à un besoin de garde :

Certaines familles sont absentes toute la journée du fait d'être en formation ou d'avoir un emploi et rentrent tard. Une crèche avec des horaires larges leur permet de suivre leur scolarité sans rupture, tout en ayant un lieu sécurisé où leur enfant est accueilli. Cela favorise leur autonomie et leur projet d'insertion scolaire et professionnelle. L'espace enfant leur permet :

- **Un temps pour souffler et se retrouver :**
Passer directement du rôle d'élève au rôle de parent sans transition peut être très exigeant, surtout pour des jeunes qui sont encore en construction personnelle. Avoir la possibilité de confier leur enfant en toute sécurité leur permet de :
- **Décompresser après une journée d'école** avant de retrouver leur bébé.
- **Prendre du temps pour elles** (repos, loisirs, moments entre pairs).
- **Se concentrer sur leur développement personnel** sans être dans une responsabilité constante.

2. Offrir du répit aux parents en proposant un relais :

L'accueil à l'Espace-Enfants est possible en cas de besoin de relai (fatigue, mal être des parents accueillis) que ceci soit anticipé ou non. À la demande de la famille et de l'équipe. Celui-ci offre un temps de répit aux parents en difficulté parentales.

3. Proposer un lieu soutenant pour l'enfant

Suite à l'observation de l'équipe pluridisciplinaire des temps d'accueils plus conséquents peuvent être proposés à la famille pour pallier aux difficultés parentales et proposer à l'enfant une prise en charge adaptée.

Le rythme d'accueil peut aussi être adapté en fonction des recommandations des magistrats. Chaque temps d'accueil proposé est réfléchi avec les familles et l'équipe pluridisciplinaire pour réajuster régulièrement en fonction des besoins de chacun.

L'Espace-Enfants est un outil clé pour soutenir la parentalité, favoriser l'insertion sociale et professionnelle des parents et garantir un cadre sécurisant et structurant pour les enfants.

4. Travailler sur les compétences parentales et le lien parent-enfant

Les professionnels peuvent proposer des accompagnements adaptés pour soutenir les parents dans une approche bienveillante et éducative. Certaines familles rencontrent des difficultés à répondre aux besoins affectifs et de sécurité de leur enfant ou à organiser des temps d'éveil adaptés. À travers des interventions individuelles ou collectives, ces professionnels peuvent alors s'intégrer dans le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) afin de répondre aux besoins repérés, en lien avec leurs compétences spécifiques.

Ces temps d'accompagnement permettent également d'observer les interactions parents-enfants, d'identifier les besoins de l'enfant et d'ajuster l'accompagnement en conséquence. Un professionnel peut ainsi s'extraire temporairement du cadre collectif pour proposer d'autres formes de soutien à la parentalité, plus ciblées et personnalisées.

Accompagnement des enfants

Le groupe accueilli est multi-âges, de la naissance aux 3 ans de l'enfant. Le groupe est régulièrement changeant en fonction des familles accueillies.

Chaque accueil est spécifique et demande une adaptation régulière de chacun. La réponse aux besoins fondamentaux des enfants est une priorité.

a. Le 1^{er} accueil

Le temps et la durée d'adaptation sont organisés en fonction des besoins et des problématiques individuelles et de l'âge des enfants.

Le premier accueil est organisé avec la référente de l'enfant ce qui permet à la famille de la repérer. Lors de ce temps le livret d'accueil est remis à la famille. De plus, il est proposé ponctuellement, en fonction de la situation la mise en place d'un cahier d'échanges permettant de faire le lien avec le parent sur la journée de son enfant et avec le « parent absent » lors des visites de ce dernier.

Ce temps est un moment d'échange entre les professionnels et la famille en présence de l'enfant autour des habitudes dans un souci de respect de celle-ci et d'échanges mutuels. L'ensemble des besoins de l'enfant est abordé (alimentation, sommeil, santé, éveil, habitudes...) ainsi que le fonctionnement de l'Espace Enfants, l'accueil proposé...

L'équipe souhaite mettre en place un support, type questionnaire, permettant de recueillir les informations nommées par la famille lors de l'adaptation pour que, chacune, soient connues du reste de l'équipe pluridisciplinaire.

De plus l'équipe souhaite mettre en avant la place du référent auprès des familles, sans pour autant enfermer ce dernier dans un rôle exclusif, notamment en proposant des points réguliers avec les parents pour nommer où l'enfant en est dans le jeu, dans son rythme avec possibilité que les parents sollicitent également l'équipe si besoin. Ces points auront lieu périodiquement avec la famille, le référent et l'EJE de l'Espace Enfants. Ils permettront de faire des points avant les écrits notamment dans un souci de transparence

b. Sécurité affective et besoin de repères

Pour répondre au besoin important de sécurité affective de la plupart des enfants. L'équipe propose un accompagnement individuel avec de nombreux repères.

L'Espace-Enfants propose des repères humains. L'équipe se compose de 4 professionnels facilement repérables par les enfants. De plus la mise en place d'un professionnel référent permet un premier repère dans l'idée d'aller sur une ouverture progressive aux autres professionnels. Il est souhaité par l'équipe un accueil en plus petit groupe car plus contenant, ceci permet une observation plus fine et de mieux répondre aux besoins de chacun.

Des repères spatiaux avec une salle principale permettant des espaces définis. Un espace bébé, un espace jeux symboliques, un espace moteur et un coin calme (lecture...).

Une salle attenante à la salle principale est modulable. Elle peut servir de coin repos, de salle sensorielle en fonction du groupe. L'idée de cet espace reste un coin reposant accessible aux enfants s'ils le désirent. L'aspect sensoriel est mis en avant avec des matériaux de différentes textures, de la décoration changeante en fonction des saisons.

Dans les dortoirs, chaque enfant à un lit attitré pour garantir un repère sécurisant.

Des repères temporels existent autour des repas, des siestes, des soins...ceci permet des moments de transition repérables par les enfants. Par exemple, une chanson signée est réalisée avant le passage à table, un temps de lecture est proposé avant la sieste.

L'AP référente assure un suivi personnalisé : elle observe, note les progrès et adapte l'accompagnement en fonction des besoins spécifiques.

L'EJE, référente de tous les enfants, veille à la cohérence des pratiques et à l'élaboration de stratégies adaptées en lien avec la puéricultrice.

Les parents sont aussi intégrés dans ce processus, avec des temps d'échange réguliers pour parler de l'évolution de leur enfant et recevoir des conseils sur l'importance des routines.

c. Temps d'éveil

- La motricité libre est au cœur de notre approche :

Elle permet aux enfants de développer leurs compétences motrices à leur propre rythme, sans intervention excessive des adultes. Les bébés sont installés sur le dos et explorent progressivement leur corps et leur environnement. Les espaces de jeu sont aménagés pour encourager les déplacements naturels : tapis d'éveil, modules en mousse, objets à attraper et manipuler.

- Des activités encadrées sont mises en place régulièrement en fonction du groupe ainsi que des temps individuels pour que la collectivité soit moins pesante.

L'ensemble de l'espace est accessible. Les enfants peuvent vaqués selon leur souhait.

- Activités extérieures :

Des activités culturelles (heure du conte, éveil musical, spectacle proposé par la municipalité, médiathèque) ainsi qu'en lien avec la nature (visite à la ferme, parc, marché) sont proposés ponctuellement.

Les sorties sont organisées en groupe ou individuellement, en fonction des besoins, des âges, des possibilités de service.

- Positionnement de l'adulte :

Les professionnelles observent et soutiennent chaque progrès, sans forcer l'enfant à adopter une posture qu'il n'a pas encore acquise. Cette approche favorise la confiance en soi et réduit les frustrations liées à des attentes inadaptées.

Les professionnels sont également des médiateurs entre les enfants pour leur permettre une socialisation progressive.

- Avantages du groupes inter-âge :

Ceci permet la stimulation des plus petits par les plus grands, le développement de l'empathie des plus grands pour les plus petits.

Les repères de l'enfant restent les même en grandissant, même lieu, même professionnels ce qui favorise l'attachement et la sécurité affective.

d. Reconnaître les émotions – Favoriser le langage

- Objets transitionnels à disposition (doudou/sucette)
- Accompagnement par la parole pour aider l'enfant à comprendre ses émotions
- Communication gestuelle associée à la parole
 - Favoriser peu à peu le langage oral
 - Augmenter la compréhension et la confiance mutuelle (enfant/adulte)
 - Renforce la complicité et l'attachement
 - En association avec les signes et la parole, l'adulte est dans ce cas dans un échange individuel et plus lent

Les professionnels encouragent la communication verbale et gestuelle, en accompagnant les enfants dans l'apprentissage des premiers mots et en mettant en place des supports visuels pour ceux qui en ont besoin. L'apprentissage de la langue des signes est également intégré dans les pratiques quotidiennes afin de faciliter la communication avec les jeunes enfants, notamment ceux ayant des difficultés d'expression orale. Des gestes simples sont enseignés progressivement, permettant aux tout-petits d'exprimer leurs besoins et émotions avant même de maîtriser le langage verbal.

La langue des signes est en apprentissage au sein de l'Espace-Enfants. Chaque semaine en réunion d'équipes il est appris aux professionnels un ou plusieurs signes qui sont également travaillés avec les enfants.

L'ensemble de l'équipe de l'Espace-Enfants a bénéficié d'une formation autour de la langue des signes. Ceci s'adresse aux enfants et un lieu d'affichage est présent dans les locaux pour partager également avec les parents.

Des ateliers de partage professionnels/parents/enfants sont envisagés dans un cadre ludique.

- Baby Yoga

Deux professionnels ont eu deux journées de formation au baby yoga. Des temps avec des groupes de bébé ou des groupes de grands vont être initiés.

Il est possible que toute l'équipe puisse participer à ces moments. Il est aussi envisagé de faire participer les parents.

- Livres à dispositions, lecture et partage de livre, individuel ou collectif, comptines ceci permet une ouverture à la culture, au développement du langage. Les thèmes peuvent être en lien avec ce que l'enfant vit.

e. Temps de repas

Bébés et moyens mangent de façon individualisée en fonction de leur faim et de l'heure du dernier repas.

Les biberons sont donnés dans les bras de l'adulte, ceci est un réel moment d'échange.

Les repas sont fournis par les parents. Ceci permet d'échanger avec les parents à propos de l'équilibre alimentaire, du rythme de leur enfant.

Les enfants sont installés dans des chaises hautes inclinées puis avec un dossier droit et ensuite à table. L'adulte reste disponible et accompagne l'enfant en fonction de ses capacités.

Des ateliers découverte sont proposés ponctuellement sur le thème des saveurs, par exemple du fromage, des fruits, de la préparation d'un gâteau.

f. Sommeil

L'Espace-Enfants dispose de deux dortoirs, 1 pour les plus petits qui peuvent dormir à toute heure de la journée et un pour les enfants dont la sieste est plus régulière (généralement dortoir des grands du groupe).

Pour les plus grands, un professionnel reste auprès des enfants jusqu'à leur endormissement.

Pour les plus petits, l'adulte s'adapte aux besoins selon les habitudes familiales. Le bébé a souvent besoin d'être bercé ou endormi dans les bras.

La sucette et le doudou peuvent être aidant dans cette étape.

Le sommeil est un point demandant une grande adaptation du professionnel en fonction de chacun. A leur arrivée beaucoup d'enfants montrent un besoin de sécurité important qui se manifeste au moment du couché.

Les temps de siestes demandent régulièrement une présence d'un professionnel pour un enfant. Ce travail doit se faire en lien étroit avec la famille et l'équipe éducative.

Interventions de soutien à la parentalité

- Des interventions sont proposées une fois par semaine par les auxiliaires de puériculture de l'Espace-Enfants au sein de l'appartement des familles.

Le choix de l'intervention est discuté en amont en équipe, en fonction des besoins des familles et des difficultés repérées par l'Espace-Enfants et/ou l'équipe éducative.

Les sujets les plus souvent abordés sont l'alimentation, l'éveil, les soins. Ces moments permettent aux familles de mieux comprendre les bienfaits de la motricité libre et d'aménager leur domicile en conséquence...

Les interventions sont proposées en fonction des observations faites en équipe pluridisciplinaire et évoquées avec les familles lors des projets d'accompagnement personnalisés.

En fonction des besoins repérés, il est possible de proposer une intervention hebdomadaire à certaines familles pour travailler autour de l'éveil, du temps de repas, nursing...

- Des ateliers de développement de l'enfant animé par la psychologue du service et une auxiliaire de puériculture de l'Espace-Enfants.

Le groupe a lieu le premier jeudi matin de chaque mois de 10h à 11h. Il s'adresse à un nombre maximum de 5 à 6 familles (en fonction de l'âge et des enfants qui participent).

Ces ateliers ont pour objectifs :

- Créer une dynamique de groupe,
- Soutenir la parentalité et apporter des « modèles » auxquels les parents pourraient s'identifier,
- Favoriser les échanges,
- Apporter des repères autour du développement de l'enfant
- Associer les parents dans le thème choisi, les rendre actif dans leur parcours au sein du Centre Parental,
- Favoriser les échanges avec la psychologue en faisant connaissance dans un cadre différent,
- Créer des rituels.

Les thèmes sont choisis en lien avec les questionnements des familles en priorité puis en fonction des problématiques repérées par les professionnels.

- Des ateliers d'éveil sont proposés deux fois par mois par l'EJE de l'Espace-Enfants et une éducatrice spécialisée avec les enfants et les parents.

Les objectifs sont :

- Favoriser et stimuler le développement es enfants,
- Soutenir les parents autour de l'éveil,
- Bénéficier d'une dynamique de groupe,
- Partager un temps convivial avec les familles,
- Proposer une ouverture sur l'extérieur.

D'autres temps collectifs peuvent être proposés en fonction des besoins repérés.

- Temps conviviaux parents / enfants / professionnels tout au long de l'année lors de spectacle notamment à Noël, goûter durant l'été...
- Une nuit de garde est proposée gratuitement toutes les trois semaines de 20h à 8h en lien avec leur projet d'accompagnement personnalisé.
Le nombre de places est limité à 3 enfants. Les familles peuvent échanger sur ce besoin auprès de leur référent et auprès de l'équipe de l'Espace enfants qui se réserve un droit de regard sur les enfants accueillis en fonction des besoins de ses derniers.

Temps institutionnel

- Le travail de l'Espace-Enfants comprend surtout l'observation de chaque enfant. Ceci permet d'échanger avec le parent mais également en équipe.

Une réunion d'équipe pluridisciplinaire a lieu chaque lundi de 10h à 13h permettant d'échanger en collectif sur les familles et de réfléchir sur les problématiques rencontrées. Les référents des familles abordées sont présents à cette instance.

Une réunion spécifique a lieu 3 jeudis par mois avec l'équipe de l'Espace-Enfants, la psychologue et la puéricultrice. Un référent de l'équipe éducative sera également présent lors de ces réunions.

A cette occasion, les difficultés des enfants sont abordées avec une recherche de solution adaptée, les projets d'accompagnement personnalisés (PAP) sont travaillés en utilisant le recueil d'observation. Ce temps peut aussi être aidant dans l'écriture des rapports.

- Écrits divers et rapports : chaque professionnel écrit lors des fins de mesure, et en cas de nécessité. Chaque écrit peut être travaillé en équipe, s'appuie sur les recueils d'observation, est relu par l'EJE.
- Participation aux synthèses et aux présentations au service de placement familial : le professionnel de l'Espace-Enfants peut aborder le quotidien de l'enfant et son développement en l'absence du parent, la préoccupation parentale...

Lors de placement au service de la pouponnière, il apparaîtrait intéressant de :

- Soit organiser une adaptation progressive pour l'enfant avec un professionnel du Centre Parental et, avec ou sans le parent en fonction de ses capacités,
- Soit faire office de repère le temps de visite de l'enfant à la pouponnière en attendant la mise en place des visites médiatisées des familles dans l'idée de faire le lien.

L'Espace-Enfants du Centre Parental est bien plus qu'un simple lieu d'accueil : c'est un véritable cocon où chaque enfant trouve sa place, évolue à son rythme et tisse des liens précieux avec les adultes et les autres enfants.

Les professionnels, engagés et attentifs, accompagnent ces premiers pas vers l'autonomie, la découverte et la socialisation avec bienveillance et respect. L'objectif est simple mais essentiel : offrir un cadre sécurisant et stimulant, tout en soutenant les parents dans leur rôle, pour permettre à chaque enfant de grandir en confiance et en sérénité et de vivre au mieux cette première séparation.

4-Règlement de fonctionnement

➤ Matériel à fournir par les parents :

- Les couches,
- Pour les tous petits, un biberon et la boîte de lait de l'enfant ou lait maternel, daté et identifié (protocole), une bouteille d'eau. Attention les dosettes de lait ne sont pas autorisées.
- Pour les plus grands, un repas et un goûter adapté,

Pour les familles en appartement extérieur il leur est demandé de penser à maintenir les repas au frais lors du transport. Il est également demandé de prioriser l'orientation de l'enfant en crèche extérieure lorsque la famille passe en appartement extérieur.

- Une tenue de rechange ainsi que des vêtements de sortie adaptés à la saison, et la taille
- Un doudou et une sucette,
- Le nécessaire de soin de base : sérum physiologique, antipyrétique (paracétamol),
- Le carnet de santé doit toujours être présent dans le sac.

➤ En cas de maladie :

Durant l'accueil de l'enfant à l'Espace-Enfants, si celui-ci présente de la fièvre ou est victime d'un fait accidentel important, les parents sont prévenus de l'état de santé de leur enfant. Le personnel peut donner une dose poids de paracétamol en fonction du protocole en attendant l'arrivée des parents.

Si l'enfant doit être conduit à l'hôpital, il sera dans la mesure du possible accompagné par un de ses parents. En cas d'absence de ceux-ci, un professionnel éducatif ou l'infirmière puéricultrice accompagne l'enfant avec les documents nécessaires et attendent l'arrivée du parent.

À la demande des parents, des traitements pourront être administrés par le personnel sur présentation de l'ordonnance et des médicaments. Dans le cadre d'un traitement chronique un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être mis en place.

En cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, l'avis est demandé au médecin référent quant aux mesures à prendre.

Les allergies doivent être signalées par les parents et un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être mis en place.

➤ Personnes autorisées à venir chercher l'enfant :

L'équipe de l'Espace-Enfants confie l'enfant à son/ses parent(s) et dans certaines conditions à d'autres personnes, autorisées par celle-ci, dans le respect du cadre judiciaire éventuellement.

En cas de retard parental au moment de la fermeture de la crèche, seul un personnel habilité est autorisé à assurer la prise en charge de l'enfant. Les éducateurs spécialisés et conseillers en économie sociale et familiale, bien qu'engagés dans l'accompagnement des familles, n'ont pas vocation à assurer la garde d'enfants en dehors de leur rôle éducatif global, et ce, dans le respect, de la réglementation en vigueur. Une procédure spécifique de gestion des retards est mise en place pour garantir la sécurité de l'enfant tout en respectant le cadre réglementaire.

ANNEXE : L'IMPORTANCE DE LA PONCTUALITE DANS L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

Pour les enfants de moins de trois ans, la gestion du temps est différente de celle des adultes. Un retard, même minime, peut engendrer des conséquences émotionnelles et comportementales. Il est donc fondamental d'accompagner les familles dans la compréhension de ces enjeux et de leur proposer des solutions adaptées.

L'impact des retards sur les jeunes enfants

- 1. Une perception du temps différente**
Les jeunes enfants n'ont pas la même notion du temps que les adultes. Une courte attente peut leur sembler interminable et générer anxiété et stress.
- 2. L'importance des repères et des routines**
Les routines quotidiennes constituent un cadre rassurant pour l'enfant. Les heures de séparation et de retrouvailles sont des moments clés qui, lorsqu'ils sont modifiés, peuvent altérer son sentiment de sécurité.
- 3. Des besoins physiologiques et émotionnels spécifiques**
Les tout-petits ont des besoins fondamentaux (repas, sieste, contacts affectifs) qui doivent être respectés à des moments précis. Un retard peut perturber ces repères et entraîner fatigue, irritabilité et pleurs.

Conséquences des retards sur l'enfant

- **Anxiété et insécurité** : L'attente prolongée peut engendrer un sentiment d'abandon et nuire à la confiance de l'enfant envers son parent.
- **Difficultés comportementales** : Un enfant soumis à des retards fréquents peut développer des réactions telles que des pleurs excessifs, une irritabilité accrue ou un refus de séparation à l'avenir.
- **Perturbation des rythmes biologiques** : Un retard impacte les temps de repas et de repos, pouvant générer de la fatigue et une difficulté d'adaptation.

Rôle des professionnels

Afin d'accompagner au mieux les enfants et leurs familles, l'équipe veille à :

- **Maintenir un cadre rassurant** : Des routines structurées et des repères stables permettent de limiter les effets négatifs des retards.
- **Apaiser l'enfant en cas de retard** : Une prise en charge bienveillante et des activités adaptées permettent de détourner son attention et d'alléger son stress.
- **Communiquer avec les familles** : Sensibiliser les parents à l'importance de la ponctualité et proposer des solutions adaptées à leurs contraintes.

Stratégies d'accompagnement des familles

1. **Établir une communication proactive**
Encourager les parents à informer l'équipe en cas de retard pour permettre une meilleure prise en charge de l'enfant.
2. **Proposer des outils d'organisation**
Aider les familles à anticiper leurs trajets et à structurer leur emploi du temps pour minimiser les imprévus.
3. **Orienter vers un soutien parental si nécessaire**
Lorsque des difficultés organisationnelles persistent, proposer un accompagnement personnalisé

La ponctualité est un élément clé du bien-être de l'enfant au sein de la structure d'accueil. La collaboration entre parents et professionnels est essentielle pour assurer un accueil de qualité, respectueux des besoins de l'enfant et des réalités familiales.

Procédure en cas de non-respect des horaires d'accueil à l'Espace Enfants

Objectif : Garantir la continuité de service et le bien-être des enfants tout en respectant les compétences et les missions des professionnels.

Contexte : Lors des temps d'accueil, les professionnels présents de l'équipe éducative sont des moniteurs éducateurs, éducateurs spécialisés ou conseillers en économie sociale et familiale (ESF). Leur mission principale est d'accompagner les parents dans les appartements du centre parental pour soutenir leur autonomie et leur parentalité.

Les professionnels de l'Espace Enfants accueillent les familles sur des horaires définis au préalable. De ce fait, la vigilance est mise sur le respect des horaires de début et fin de garde des enfants.

Il est nécessaire de définir les modalités de prise en charge des enfants lorsque les parents n'ont pas confié leur enfant à l'heure et ne sont pas rentrés à temps pour les récupérer, tout en veillant à maintenir la continuité du service et la qualité de l'accompagnement familial.

1. Principes Généraux :

Les auxiliaires de puériculture restent les principales référentes des enfants pour assurer une prise en charge sécurisante. Le maintien de la continuité de service est essentiel pour éviter que les professionnels ne soient coupés de leur mission principale.

2. Information aux parents :

- Une note d'information est remise aux parents expliquant la procédure en cas de non-respect des horaires.
- Les conséquences des retards répétés doivent être clairement expliquées :
 - Angoisse ressentie par l'enfant du fait du retard de son parent,
 - Sur l'organisation du service, si sortie prévue notamment, vie de famille des professionnels,

- Au cas par cas, refus de garder l'enfant sur des temps non prioritaires.

3. Mise à jour du règlement intérieur : Le règlement doit inclure cette procédure pour être opposable en cas de besoin.

Conclusion : Ce protocole vise à protéger les enfants, à réduire leur stress, et à garantir une collaboration efficace entre les équipes de l'espace enfants et éducative.

Il met en avant la continuité de service tout en respectant les missions principales des professionnels. Sa mise en œuvre repose sur une communication claire, une organisation rigoureuse et un engagement commun envers le bien-être des enfants et des familles.

Étapes à suivre

1. En cas de retard :

- Pour confier son enfant :

- Laisser un laps de temps de 15 minutes
- Appeler le parent dans son logement et/ou son portable pour connaître les raisons du retard
- Si absence de réponse ou refus de confier l'enfant : informer l'équipe éducative qui prendra le relai
- Une réponse de l'équipe éducative sera apportée à l'équipe de l'espace enfants pour permettre d'organiser la journée
- Au cas par cas il est possible de refuser l'accueil de l'enfant

- Pour récupérer son enfant :

- Les auxiliaires de l'espace enfant appelle le parent dans son logement et/ou son portable pour connaître les raisons du retard
- En cas d'absence de réponse prévenir l'équipe éducative qui prendra le relai
- Les éducateurs se mobilisent alors pour tenter de contacter les parents concernés (appel téléphonique, déplacement sur site si nécessaire)

2. Prises en charge des enfants :

- Si un seul enfant reste, il pourra être confié à un professionnel avec son accord et si le service le permet
- Si plusieurs enfants sont concernés, les auxiliaires de l'Espace Enfants devront assurer la continuité de service
- Le cadre d'astreinte sera prévenu et se positionnera sur les modalités.

3. Suivi et traçabilité :

- Tout retard doit être consigné sur Némoto dans le cahier de liaison :
 - Horaires prévus et horaires réels
 - Les actions mises en place (appels, déplacements, interventions)
 - Toute difficulté rencontrée

- En cas de retards récurrents, un échange avec les parents, les référents sociaux/judiciaires et la coordinatrice doit être organisé pour prévenir la répétition de ces situations et renforcer l'accompagnement parental.

Ce protocole vise à assurer la sécurité et le bien-être des enfants tout en garantissant une organisation adaptée pour les professionnels en charge.

FICHE ACTION : Projet d'accompagnement

Objectif	Action	Modalités	Ressources	Indicateurs de Réussite
Soutenir la parentalité	Diversifier les modalités d'accompagnement en s'ajustant plus singulièrement aux besoins des familles	<ul style="list-style-type: none"> - Intervenir auprès des familles individuellement - Intervention sur des temps à domicile autour d'un bain, repas, d'éveil de manière plus régulière - S'inscrire dans la régularité pour mieux repérer les évolutions - Temps de sortie en extérieur (ouverture) 	<ul style="list-style-type: none"> - Intervenants spécialisés - Proposition de jeux adaptés à l'âge de l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'accompagnement effectués et impact de ses derniers -
Créer un lien de confiance	Se rendre dans les logements pour se familiariser avec les professionnels de l'EE	<ul style="list-style-type: none"> - Temps individuel au sein de la famille au sein de leur lieu de vie 	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines - Lien entre équipe éducative 	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture aux propositions de l'équipe
Repérer les difficultés de la famille et la soutenir pour répondre au mieux aux besoins de l'enfant	Réfléchir avec la famille et l'amener à trouver des solutions qui conviennent Travail autour de l'alimentation (installation pour la prise de repas)	<ul style="list-style-type: none"> - Tri, organisation des espaces de l'enfant - Espace - Temps de repas - Temps de bain 	<ul style="list-style-type: none"> - Matériel à disposition 	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéfice pour l'enf
Lien renforcé entre équipe éducative et EE	Échange autour des situations	<ul style="list-style-type: none"> - Temps informel - Participation des membres de l'équipe éducative au réunion EE 		
Avoir un autre regard sur l'évolution de l'enfant		<ul style="list-style-type: none"> - Être auprès des familles et repérer le mode de 		

Objectif	Action	Modalités	Ressources	Indicateurs de Réussite
		fonctionnement de chacun et ajuster la prise en charge		

Bénéfices attendus :

- S'ajuster au plus près des besoins de l'enfant
- Accompagnement à la parentalité en appui sur un lien de confiance
- Favoriser le lien entre les deux équipes
- Enrichir les observations

➔ Etablir une fiche action avec objectif commun de renforcer les liens entre les deux équipes

FICHE ACTION : Impliquer les parents dans l'accueil à l'EE et ainsi favoriser le lien de confiance

Objectif	Action	Modalités	Ressources	Indicateurs de Réussite
Penser des temps d'adaptation au plus près des besoins des familles	Présentation de l'équipe, des locaux Remise du Livret d'accueil Echange autour de l'enfant et de ses habitudes	En présence de la référente EE Support d'échange sur les habitudes de vie de l'enfant Le temps d'adaptation individualisé, s'adapte aux besoins des familles et de l'enfant	Questionnaire « habitude de vie de l'enfant » Livret d'accueil	
Accompagnement autour de la séparation et des retrouvailles parent enfant	- Permettre au parent d'investir l'espace d'accueil de son enfant	- Le lieu est ouvert aux familles, les parents ont accès à la pièce de vie et repas	Les locaux La disponibilité des agents qui accueille le parent sur ses temps Accueil échelonné des familles pour être pleinement disponible sur ces temps forts de la journée de l'enfant Garantir une certaine confidentialité dans les échanges	
Favoriser les échanges entre les familles et les professionnels	- Temps de rencontres réguliers entre la famille et le référent de l'enfant pour échanger - Echanges quotidien sur les journées	- Formaliser des Temps prévu environ tous les trimestres à l'extérieur de l'EE - Se donner la possibilité de proposer des temps d'échange	- Utilisation des espaces d'affichages pour favoriser la communication - Permettre aux professionnels de disposer de temps nécessaire à l'échange avec les familles	

Objectif	Action	Modalités	Ressources	Indicateurs de Réussite
	d'accueil des enfants	<p>ponctuel en fonction de la situation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affichage des signes utilisés et échange à ce sujet avec les familles 		
Créer des temps conviviaux	<ul style="list-style-type: none"> - Inviter les parents à partager des temps de gouters - Invitation des familles au spectacle de Noël 	<ul style="list-style-type: none"> - Temps de préparation avec les enfants - Invitation des parents en groupe échelonné sur une période déterminée 		

Bénéfices attendus :

- Favoriser le lien de confiance entre les familles et le professionnel
- Favoriser l'accueil de l'enfant en confiance en intégrant son parent dans le lien d'accueil
- Échanger différemment avec les parents, diversifier les modalités d'accompagnement des familles